

318

P  NP

DM67

Projet de parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville

6211-24-075

**Mémoire présenté par  
l'Association Québec solidaire Huntingdon**

***À la Commission  
sur le Projet de parc éolien à Saint-Cyprien  
à Saint-Cyprien-de-Napierville***

**Juin 2015**

# Table des matières

Présentation	p2
<b>Première partie</b>	
Introduction	p2
Préambule	p3
Mise en contexte	p4
Sur le processus d'audiences publiques	p6
Position officielle de QsH sur l'exploitation de l'énergie éolienne dans la région	p7
<b>Deuxième partie</b>	
<b>Évaluation du projet EDK en regard des critères contenus dans la position de QsH et justificatif</b>	p7
Besoins réels en électricité	p7
Contrôle public	p8
Développement économique	p8
Réduction des GES	p11
Impacts-Notion d'impacts sociaux	p12
Qualité et caractéristiques des terres affectées	p13
Réseaux électriques et coût d'aménagement	p14
Acceptabilité sociale et démocratie	p15
Santé	p19
Faune	p29
Valeurs immobilières	p31
Interférence radar et météo	p31
<b>Conclusions</b>	p32
<b>Recommandations</b>	p33
Annexe 1. Portrait et historique des projets éoliens de notre région, non acceptabilité globale	p36
Annexe 2. Rapport de la firme FBE sur l'impact agricole de l'implantation du projet EDK	p44
<b>N .B. ne pas tenir compte de la numérotation qui apparaît dans tableaux de l'annexe 1 que l'on a pas réussi à effacer</b>	

Nous désirons d'abord remercier la Commission de nous recevoir. Notre association Québec solidaire Huntingdon (QsH), désire partager avec votre Commission nos préoccupations face au projet de parc éolien à St-Cyprien-de-Napierville par le promoteur Kanawake Sustainable Energy (KSE), nom depuis peu francisé en EDK. Nous souhaitons aussi vous faire part de nos recommandations et espérons que vous en tiendrez compte dans votre analyse de l'acceptabilité de ce projet. Nous souhaitons aussi vous entretenir, par le biais de l'historique de ce projet et du développement éolien dans notre région, du manque de planification et de balises dans le développement des énergies renouvelables, dans la gestion de la production et de la distribution de celles-ci, développement qui, selon toute logique, devrait se faire selon les principes du développement durable, concept qui sous entend, pour les êtres humains, « un équilibre dans la satisfaction des besoins essentiels : conditions économiques, environnementales, sociales et culturelles d'existence au sein d'une société. ».<sup>1</sup>

## Introduction

L'Association locale Québec solidaire Huntingdon (QsH) est née de la préoccupation pour le bien-être et les droits de nos concitoyennes et concitoyens et de la nécessité de créer une structure politique locale pour acheminer leurs voix à l'Assemblée Nationale via un parti prônant la démocratie participative, la justice sociale et le bien commun.

«Québec solidaire a de grandes ambitions pour ce pays du Québec à venir, où tous les rêves de justice, d'égalité, de démocratie et d'écologie sont permis... Afin de redonner à la population québécoise le goût d'être enfin «maîtres chez eux», un gouvernement solidaire remettra entre les mains de la population le soin de définir son avenir politique et son projet de société.»<sup>2</sup>

QsH a mis sur pied le concept des «Soupers solidaires» dans le but de prendre le pouls de nos communautés et d'acheminer au niveau national les revendications de nos concitoyens et concitoyennes relatives aux enjeux et problématiques des différentes municipalités de notre grande circonscription.

Dans une atmosphère conviviale, la population est venue nous rencontrer, discuter et réfléchir avec nous sur plusieurs thèmes et enjeux locaux. Un des enjeux brûlant d'actualité dans notre région a été le thème de deux de ces soupers solidaires en 2013: «le développement de l'énergie éolienne dans notre région» et «environnement et pouvoir citoyen». Les échanges étoffés entre citoyens de différentes municipalités, entre citoyens et promoteurs ayant des opinions divergentes sur le sujet, les réflexions profondes et la mobilisation constante depuis plusieurs années des citoyens, citoyennes et groupes environnementaux ainsi que l'indignation manifeste de plusieurs nous démontrent bien qu'un vent de colère souffle dans nos campagnes.

---

<sup>1</sup> Pour l'AFNOR (Association française de normalisation) en 2012, on ne peut qualifier un développement de durable « si les composantes de l'écosystème et leurs fonctions sont préservées pour les générations présentes et futures ». Dans cette définition, les "composantes de l'écosystème" incluent, outre les êtres humains et leur environnement physique, les plantes et les animaux. Pour les êtres humains, le concept sous-entend un équilibre dans la satisfaction des besoins essentiels : conditions économiques, environnementales, sociales et culturelles d'existence au sein d'une société. ».

[http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9veloppement\\_durable](http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9veloppement_durable)

<sup>2</sup> <http://www.quebecsolidaire.net/le-parti/a-propos/>

## Préambule:

L'association Québec solidaire Huntingdon (QsH) suit de très près le dossier du développement de l'industrie éolienne dans notre circonscription. Nous avons participé aux réunions des différentes instances impliquées, entre autres celles des conseils municipaux, MRC, groupes environnementaux, comités de citoyens etc.

Dès sa fondation, Québec solidaire faisait la promotion des multiples énergies vertes et poussait le gouvernement Charest à aller de l'avant dans cette filière énergétique. Mais rapidement l'on s'est rendu compte que le Parti Libéral du Québec allait développer ces nouvelles énergies non pas pour sortir des énergies fossiles, dans un souci de protection de l'environnement ni pour le bien commun, mais avec une visée industrielle.

Ce que notait d'ailleurs Patrick Lagaçé, journaliste à la Presse, dans un de ses articles : «Oui, c'est vert, oui, c'est propre l'éolien. Mais ça fout le bordel dans le Québec rural.»<sup>3</sup>

Dans son Plan Vert, Qs dénonce ainsi la politique énergétique du PLQ :

«Pour les 10 prochaines années, Hydro Québec nagera dans des surplus d'électricité majeurs.

Le gouvernement de Jean Charest a choisi de poursuivre une politique énergétique incohérente et coûteuse : construire le complexe hydro-électrique La Romaine, ériger des mini centrales sur des rivières magnifiques, rénover notre seule centrale nucléaire, Gentilly-2, et accélérer le développement éolien controversé en milieu habité»<sup>4</sup>. «Il est inconcevable que les parcs éoliens soient érigés dans des zones où ils nuiront au bien-être des communautés»<sup>5</sup>

Jusqu'à présent, on a laissé aller nos ressources, signé des contrats très avantageux pour les entreprises promotrices souvent étrangères, mais on ne s'est même pas donné la peine d'encadrer le secteur pour minimiser les impacts sur la population. L'improvisation doit cesser dans le développement de cette filière énergétique !

Si le gouvernement Charest avait voulu saboté le virage vers les énergies renouvelables, il n'aurait pas fait mieux qu'il a fait en laissant l'entreprise privée implanter, sans encadrement, des éoliennes de façon anarchique et sans respect pour les populations des territoires concernés; développement défiant toute logique, tel que nous le démontrerons dans notre mémoire.

**La controverse donc ne situe pas au niveau de la vision pro-éolienne versus la vision anti-éolienne, mais sur le comment, où, par qui et pour qui ce développement doit se faire**

---

<sup>3</sup> <http://blogues.lapresse.ca/lagace/2007/08/31/eolien-le-vent-de-la-zizanie/>

<sup>4</sup> Plan Vert Qs p5 <http://www.quebecsolidaire.net/publications/le-plan-vert/>

<sup>5</sup> *ibid.* /voir aussi <http://www.quebecsolidaire.net/nergie-eolienne-confiee-au-privé-une-perte-pour-lensemble-des-quebecois-et-pour-les-collectivites-locales/>

## Mise en contexte :

Le développement de l'industrie éolienne a eu l'effet d'un séisme dans nos campagnes. Pieds et poings liés par le règlement provincial qui «interdit d'interdire» donc de décider de ce qui se fait chez nous, et par le retrait de plusieurs pouvoirs des compétences municipales, les citoyennes et citoyens se battent avec détermination pour sauver leurs communautés rurales et leur environnement, ou ce qu'il en reste dans certains cas.

Les gouvernements (tous partis confondus) ont placé jusqu'à présent les habitants ruraux devant un choix qui n'en est pas un: énergies fossiles ou développement industriel despotique des énergies renouvelables, comme le développement anarchique de l'industrie éolienne en milieu habité.

Ils en ont assez de passer pour des ignorants et des « chialeux » parce qu'ils veulent simplement faire respecter les besoins fondamentaux nécessaires à leur bien-être et à la survie de leur communauté.

Les gouvernements ont eu et ont encore peu d'écoute pour ces citoyens et citoyennes dont certains ont travaillé bénévolement presque à temps plein pour étudier ces dossiers, informer leur communauté, et maintes fois les élu-e-s municipaux qui ne connaissent initialement pas souvent les tenants et aboutissants de ces technologies, se satisfaisant de l'information «édulcorée» transmises par les promoteurs.

Les comités de citoyens et groupes de défense de l'environnement ont depuis des années interpellé leurs élus qui se bornent souvent à hausser les épaules et à se délester du mandat pour lequel ils ont été élus, celui de représenter les citoyens, On leur a lancé d'in vraisemblables répliques telles « Je peux rien faire, moi je suis au gouvernement» ou encore «Avez-vous une autre solution? ». Les structures administratives comme les *Municipalités Régionales de Comtés* et les ministères concernés comme le *Ministère du développement durable de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques-MDDELCCCL-*, le *Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire- MAMMO-* et même le *Ministère de la santé et des services sociaux -MSSS-* sont aussi de grosses structures qui sont difficiles d'accès pour les citoyens et desquelles ils reçoivent peu d'écoute.

Il nous semble donc important de souligner ici que c'est à la suite du refus du projet de St-Valentin, sur recommandation du BAPE, que la *MRC du Haut-Richelieu* a finalement réagi aux pressions de la Coalition des maires de l'époque et a été la première à demander un RCI (règlement de contrôle intérimaire) avec une distance de 2km entre un éolienne et une habitation ; RCI finalement accepté par le ministre La *MRC du Haut-St-Laurent* a aussi adopté un RCI avec la même distance séparatrice. Pour leur part Les maires de la *MRC des Jardins de Napierville* sont divisés sur la question et la MRC , malgré les demandes répétées des citoyens et de certains maires, n'a pas changé son RCI qui actuellement établi la distance séparatrice à seulement 750 m.

En conséquence, nous en appelons aux ministères concernés et aux commissaires de cette Commission. Nous leur rappelons que les citoyens comptent sur eux pour remplir leur rôle de protection de la santé et de l'environnement et des communautés.

Nous, de Québec solidaire Huntingdon, sommes présents sur le territoire pour appuyer et soutenir les citoyens et citoyennes dans leurs démarches auprès des instances municipales, provinciales, relayons leurs communiqués et publications, et discutons avec eux des visions et projets qu'ils ont pour leurs communautés. Ceux-ci ont reçu dès le début l'appui sans réserve du parti, en la personne d'Amir Khadir, qui les a soutenus et avait même délégué des personnes ressources de sa circonscription pour assister aux premières assemblées publiques sur le projet.

Nous souhaitons qu'enfin la voix des citoyens soit entendue et que leur volonté d'«être maîtres chez eux» devienne une réalité concrète. Nous rappelons avec insistance au conseil des ministres qu'un gouvernement est une structure que s'est donné le peuple pour administrer le bien commun, et qu'en conséquence **il se doit d'être au service du peuple et non le valet de l'industrie qu'il s'est révélé être, tous partis confondus, depuis des décennies.**

## **Le processus d'audiences publiques**

De nombreux citoyens se sont dits déçus après la première partie des audiences du BAPE. Ils disent ne pas avoir eu l'impression d'être écoutés, de n'avoir pu développer les questions de façon à avoir des réponses satisfaisantes aux innombrables questions qu'ils posent depuis plus de 5 ans. Ils disent de ne pas avoir eu de réponses à de nombreuses questions ou souvent des réponses incomplètes, ou erronées.

Les représentants des ministères avaient eux aussi des réponses souvent incomplètes ou ne pouvaient parfois même pas répondre aux questions des citoyens. De plus quelques réponses se sont avérées inexactes.

Dans ce mémoire, nous allons d'abord présenter la position de notre association sur le développement de l'énergie éolienne dans notre région, position adoptée en assemblée générale spéciale le 26 novembre 2014. Ensuite nous vous ferons part des raisons qui font que selon nous, le projet d'EDK devrait être rejeté,

## **Position officielle de Québec solidaire Huntingdon**

La position de Québec solidaire Huntingdon sur l'exploitation de l'énergie éolienne dans notre circonscription est la suivante:

***Québec Solidaire Huntingdon promeut la production éolienne, en accord avec la position du parti :***

- 1- Lorsque cela répond à une demande réelle, à court et à moyen terme
- 2- Lorsque la production de cette énergie fait partie d'un plan global d'économie d'énergie (isolation des bâtiments, géothermie, transport en commun, taxe sur les véhicules énergivore, etc).
- 3- Lorsqu'une analyse des impacts environnementaux a été faite en fonction des différentes autres filières énergétiques (hydro-électricité, hydrolienne, solaire, marée motrice, biomasse, etc.)
- 4- Lorsque cette énergie remplace des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon)
- 5- Lorsque cette production est sous contrôle public
- 6- Lorsqu'elle contribue au développement économique du Québec et de ses régions
- 7- Lorsque son implantation se fait démocratiquement, dans le respect des citoyens , ce qui inclut l'acceptabilité sociale, les effets sur la santé (bruit, distance séparatrice), sur la faune et la flore
- 8- Lorsque ses lieux d'implantation tiennent compte de la qualité des terres affectées, de la capacité des réseaux électriques et du coût d'aménagement de nouvelles lignes de transport et de distribution.

**Selon nous, le projet du promoteur KSE à Saint-Cyprien-de-Napierville ne répond pas à ces critères. Voici pourquoi :**

### **ARGUMENTAIRE :**

#### **Critère 1 - Lorsque cela répond à une demande réelle, à court et à moyen terme**

**Il n'y a pas de besoin actuel en électricité pour les dix prochaines années**

Le Québec est en surplus énergétique pour les 10 prochaines années au moins, ce fait a été diffusé sur toutes les tribunes. Le surplus est tel qu'Hydro-Québec paie 150 millions en moyenne par année pour maintenir fermée la centrale de Bécancour avec qui elle a un

contrat de 20 ans depuis 2006, et qui depuis sa construction ....n'a produit pas même un watt d'électricité!

## **Critère 5- Lorsque cette production est sous contrôle public**

Nous avons appris lors de la première partie des audiences du BAPE qu'Hydro-Québec n'a pas le contrôle sur la gestion des contrats ni sur les appels d'offre d'électricité, qui sont commandés par le conseil des ministres.

En effet, «En 2006, la filiale Distribution d'Hydro-Québec s'était retrouvée avec d'énormes surplus d'électricité et avait demandé à la Régie de l'énergie de suspendre certains contrats d'approvisionnement pour l'année 2007.

La Régie avait alors dit non à la société d'État, qui a été contrainte d'écouler presque à perte sur les marchés extérieurs près de 5 TWh.»<sup>6</sup>

### **Les citoyens, la société québécoise n'ont donc aucun pouvoir et aucune voix au chapitre dans ce développement anarchique**

Qui plus est ce développement ne répond à aucune logique, comme l'affirme Réal Reid, ingénieur, spécialiste en énergie, co-auteur de l'ouvrage « L'éolien au cœur de l'incontournable révolution énergétique» dans son mémoire à la *Commission sur les enjeux énergétiques du Québec*.« *On a négligé la variable la plus importante :la qualité de la ressource*»

Pourquoi ce surplus alors que HQ prévoyait un manque? Parce que l'économie québécoise s'est transformée, entraînant la **fermeture d'usines énergétivores, notamment dans le secteur des pâtes et papiers**. Côté américain, la demande pour l'électricité québécoise a plafonné, voire baissé depuis une décennie, Et elle se vend aujourd'hui beaucoup moins cher qu'il y a dix ans, notamment en raison de l'exploitation du gaz de schiste et de son utilisation de plus en plus grande dans les centrales thermiques américaines.

## **Critère 6. Lorsqu'elle contribue au développement économique du Québec et de ses régions**

### **-Le coût de l'éolien**

Avec une **capacité de production plus élevée, due en grande partie à l'éolien sous contrôle privé**, le Québec connaît des surplus de production très importants qui perdureront pendant au moins une quinzaine d'années. La **Commission sur les enjeux énergétiques du Québec** estime que ces surplus ne peuvent être écoulés que sur les marchés d'exportation. Si les premiers 10 TWh sont exportés en période de pointe à des

---

<sup>6</sup> <http://www.lapresse.ca/e-soleil/affaires/actualite-economique/201206/29/01-4539655-becancour-900-millions-pour-garder-la-centrale-fermee.php>



prix élevés et sont rentables pour le Québec, le reste, environ 20 TWh en 2012, est exporté en période hors pointe à un prix moyen de l'ordre de 3 cents le kWh. "Or, **le coût de l'énergie provenant des nouveaux moyens de production mis en service à partir de 2008 varie entre 6 cents le kWh et 12 cents le kWh**, explique la Commission.

Cette réalité se traduit par **une subvention annuelle aux producteurs privés d'électricité qui atteindra 1,2 milliard de \$ en 2017**, aux frais des consommateurs d'électricité et des contribuables."

De son côté, l'économiste Youri Chassin, dans une étude publiée en 2013 pour le compte de l'Institut économique de Montréal, estimait à **14,1¢/kWh le coût réel total** d'approvisionnement de l'énergie éolienne pour Hydro-Québec.

Depuis le milieu des années 2000, **les surplus d'Hydro-Québec, engendrés notamment par les éoliennes, ont coûté 4 milliards aux consommateurs québécois**, selon les calculs de Francis Vailles de La Presse. D'ici 8 ans, en 2021, **la facture doublera, à 7,9 milliards, gracieuseté en bonne partie de l'éolien!**

**Autrement dit, les consommateurs québécois paieront entre 680 millions et 1,2 milliard par année d'ici 2021 pour acheter la coûteuse énergie des éoliennes plutôt qu'en misant sur la grande quantité d'électricité disponible à bon prix.**

Même l'extrême droite s'émeut elle aussi des coûts de l'éolien. "Steven Guilbeault prétend que 5 000 emplois dépendent des éoliennes, dit Adrien Pouliot, chef du Parti conservateur du Québec. **Cela veut donc dire qu'il en coûte aux Québécois 140 000 \$ par emploi, alors que le salaire moyen de ces emplois est de 48 000 \$.** À ce prix, il serait plus rentable d'envoyer un chèque à chaque employé du secteur éolien équivalant à son salaire, et de fermer les éoliennes, que de maintenir le statu quo : nous sauverions 460 millions \$ par année!"<sup>7</sup>

Réal Reid, ingénieur, spécialiste en énergie, co-auteur de l'ouvrage « L'éolien au cœur de l'incontournable révolution énergétique » affirme dans son mémoire à la *Commission sur les enjeux énergétiques du Québec*. **«Beaucoup, beaucoup trop cher ON A NEGLIGE LA VARIABLE LA PLUS IMPORTANTE :LA QUALITE DE LA RESSOURCE, qui est le premier et de loin le plus important des facteurs affectant le coût de l'éolien»**<sup>8</sup>

Vous trouverez la carte des vents qui se trouve dans le mémoire de M .Reid à la page 4

M .Reid conclu : « Du point de vue des coûts et de la contribution aux surplus, l'implantation de l'éolien, au Québec, est désastreuse, c'est comme si on avait voulu démontrer que ce n'était pas une technologie viable. Surtout que la ressource éolienne québécoise est de très bonne qualité et que son intégration au parc hydraulique serait grandement facilitée par l'immense capacité de stockage (plus de 170 TWh) dont on a du se doter pour pouvoir fonctionner à presque 100 % hydraulique.... Le gouvernement québécois aurait pu ordonner

<sup>7</sup> [http://quebec.huffingtonpost.ca/adrien-pouliot/eoliennes-hydro-quebec-steven-guilbeault\\_b\\_5674539.html](http://quebec.huffingtonpost.ca/adrien-pouliot/eoliennes-hydro-quebec-steven-guilbeault_b_5674539.html)

<sup>8</sup> [http://www.mem.gouv.qc.ca/energie/politique/memoires/20130910\\_038\\_Real\\_Reid\\_M.pdf](http://www.mem.gouv.qc.ca/energie/politique/memoires/20130910_038_Real_Reid_M.pdf)

à Hydro-Québec de construire une ligne de transport vers la Baie James (ou la Côte Nord) pour que les centrales éoliennes soient construites là où la ressource est excellente, - on obtiendrait ainsi de l'énergie éolienne à un coût de 4,6 à 6,6 ¢/kWh, rendu à Montréal (incluant le coût de capital d'une nouvelle ligne de transport) plutôt que de payer jusqu'à 13 ¢/kWh!<sup>9</sup>

Selon Pierre-Olivier Pineau, professeur aux HEC Montréal et titulaire de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie, les gouvernements successifs ont essentiellement misé sur l'éolien pour une question d'image. « **Encore aujourd'hui, une éolienne est associée à quelque chose de positif dans le grand public, donc les politiciens aiment s'y associer, juge-t-il. Ça permet de dire que des emplois sont créés dans les régions.** »<sup>10</sup>

Certes on nous a vanté lors des séances d'information sur ce projet que 60% des coûts du projet seront dépensés au Québec dont 30% pour la région de Matane et les Îles-de-la-Madeleine.

Quand on y soustrait les subventions à l'installation des projets éoliens, ce que coûte l'énergie éolienne que l'on vend à perte et l'augmentation substantielle des tarifs pour les Québécois, cela revient à changer « quatre trente sous pour une piastre comme disaient nos grand-pères, qui, même s'ils n'étaient pas riches, savaient compter eux! »

Le gouvernement nous dit que cette industrie est créatrice d'emplois et de revenus pour l'État. Or « **pour créer ces 5000 emplois, les Québécois paient environ 1 milliard de dollars de trop par année, soit 188 000\$ par emploi.** »<sup>11</sup>

Cet argent ne servira pas à financer nos hôpitaux, à améliorer notre système d'éducation ou à réparer nos routes. Encore moins à réduire la dette que le PLQ se plaît à nous brandir pour justifier les coupures dans les services publics. Non. **Ces milliards sont versés aux promoteurs privés d'énergie**

Régionalement, le projet de KSE ne créera que 2 à 4 emplois pour 20 ans

Supposons des emplois à 50,000\$ par an, soit 200,000 X20 ans= 4,000,000 \$

**Or le seul raccordement aux lignes de distribution d'Hydro-Québec coûtera aux contribuables québécois 4.5 Millions\$.**

Des enjeux supplémentaires à propos du réseau hydro-électrique doivent être pris en compte et seront exposés plus loin .

Pour un an , KSE prévoit plusieurs dizaines d'emplois. Mais KSE qui se dit philanthrope envers la population de Kanawake, ne préférera-t-il pas, engager plutôt les travailleurs de Kanawake qui travaillent justement sur les grandes constructions, les ponts et les gratte-ciels?

---

<sup>9</sup> ibid. p.29-30

<sup>10</sup> <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/415255/hydro-quebec-l-eolien-fait-grimper-la-facture>

<sup>11</sup> <http://affaires.lapresse.ca/economie/energie-et-ressources/2014/08/27/01-4794906-surplus-deelectricite-une-facture-de-79-milliards.php>

## **-Redevances versée à la municipalité**

Les autochtones ne sont pas tenus de verser des impôts et taxes aux gouvernements.

KSE s'est engagé à verser sur une base volontaire des redevances annuelles à la municipalité de Saint-Cyprien, mais l'entente est encore en négociation, selon ce que nous a dit M.Morris lors de la première partie des audiences, et rien n'est signé. Or lors de la soirée d'information du BAPE le 31 mars, les représentant de KSE ont fait mention de 100,000\$ par année. Maintenant que les citoyens n'ont pas été convaincus lors de la soirée d'info et ont réussi à obtenir des audiences publiques, on nous a dit que l'entente était encore en négo. Dans la demande à la CPTAQ, KSE affirme que «La municipalité recevrait des contributions volontaires de 4 000 dollars par MW par année par éolienne »<sup>12</sup>. À 8 éoliennes de 2.35MW chacune, ça ferait 75,000 \$Le montant est fixé ou pas? L'entente est finalisée ou pas? Quel est le vrai chiffre alors. Comment voulez-vous que les citoyens aient confiance?

Il en est de même pour le fond de démantèlement, le fond d'indemnisation pour les pertes agricoles et pour les autres nuisances. Qui nous assure que des sommes seront versées, que des sommes **adéquates** seront versées? Est-ce que KSE versera dès la première année des sommes suffisantes dans le fonds de démantèlement ou fera-t-il comme d'autres promoteurs éoliens, attendre 10 ans puis vendre le projet laissant un fond de démantèlement vide?

Si l'entreprise KSE vend ou fait faillite, qu'est-ce qui se passera?

Les coûts de remise en état des terres et de démantèlement dépassent les capacités de payer des municipalités rurales.

Aux États-Unis seulement, 14,000 éoliennes sont laissées à l'abandon, fantômes d'acier rappelant les moulins à vent contre lesquels combattait Don Quichotte! Au Québec, la gigantesque éolienne de Cap-Chat construite en 1983, est immobilisée depuis 1992, le roulement à bille de sa base étant maintenant détérioré, probablement par les vibrations de l'axe et le poids énorme qui repose sur lui.

<http://toryaardvark.com/2011/11/17/14000-abandoned-wind-turbines-in-the-usa/>

<http://lepetitrapporteurdunet.unblog.fr/2014/08/28/le-grand-mensonge-14-000-eoliennes-abandonnees-aux-usa/>

---

<sup>12</sup> [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_saint-cyprien/documents/DQ12.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-cyprien/documents/DQ12.pdf)

## **Critère 4- Lorsque cette énergie remplace des énergies fossiles**

Concernant la contribution du projet de KSE, et de l'industrie éolienne en général, à la réduction des gaz à effet de serres, notons qu'en fait, ce n'est pas l'éolien lui-même qui pourra améliorer notre bilan environnemental mais bien le passage du pétrole à l'électricité pour les véhicules et machineries de tout genre, une politique d'économie d'énergie, le kilowatt le moins cher étant celui que l'on utilise pas. Or, nous nageons dans les surplus d'électricité, comme nous l'avons dit précédemment.

**Pour toutes ces raisons, le projet de KSE ne nous apparaît pas répondre à un besoin réel en électricité , être partie intégrante d'une politique de production et de gestion intégrée de la filière énergétique au Québec, contribuer à une politique de lutte aux changements climatiques ni être positif pour l'économie du Qc ni celle de la région.**

## **Critère 7 et 8 Impacts environnementaux et sociaux**

Les impacts de tout projet énergétique, même s'il s'agit d'énergies renouvelables, doivent s'évaluer dans le cadre des principes de développement durable, comme nous l'avons affirmé dans notre introduction. Nous tenons cependant à rappeler que dans la notion de développement durable, telle qu'elle a été établie, l'épithète « durable » s'applique à l'environnement (physique et social) sur lequel une industrie a un impact et non à l'industrie. **Ce n'est pas l'industrie qui doit être durable mais le milieu sur lequel l'industrie a un impact.**

De même la notion «**écologique** » ne doit pas s'appliquer uniquement à la technologie en soi, **mais à l'impact qu'a cette technologie sur l'environnement où elle est appliquée.**

L'énergie éolienne en soi est évidemment plus écologique que les énergies fossiles.

**Mais un parc éolien de dizaines de grandes éoliennes a des impacts sur l'équilibre du milieu qui sont loin d'être écologiques.**

## **Notion d'impacts sociaux**

Marie-Ève Maillé, Ph communication à l'UQÀM est maintenant chercheuse à l'Université Albert-Ludwigs, à Freiburg, en Allemagne, où elle travaille sur l'acceptabilité sociale de l'énergie éolienne. En septembre 2013, dans son mémoire à la *Commission sur les enjeux énergétiques du Québec*, elle portait à l'attention des commissaires que «la question fondamentale des impacts sociaux du développement énergétique demeure relativement absente du débat ou qu'elle n'y occupe pas, à tout le moins, la place prépondérante qu'elle

devrait occuper.»<sup>13</sup>

Elle précise « De manière générale, sont considérés comme des impacts sociaux, tous changements à la façon de vivre des gens, à leur culture, à leur communauté, à leurs systèmes politiques, à leur environnement, à leur santé et à leur bien-être, mais aussi toutes atteintes à leurs droits civiques, à leur sécurité économique, à leurs peurs et à leurs aspirations pour eux-mêmes, leurs enfants ou leur communauté».<sup>14</sup>

## **Critère no 8. Lorsque ses lieux d'implantation tiennent compte de la qualité des terres affectées, de la capacité des réseaux électriques et du coût d'aménagement de nouvelles lignes de transport et de distribution.**

### **-Qualité et caractéristiques des terres affectées**

Selon l'inventaire des terres du Canada, les sols de Saint-Cyprien, comme ceux de Saint-Valentin sont majoritairement de classe 2<sup>15</sup>, en plus d'être situés dans la meilleure zone agroclimatique du Québec, celle qui offre le plus grand éventail de possibilités culturelles.<sup>16</sup> Dans le rapport de la firme FBE, on note la perte permanente de 5.2 hectares de très bonnes terres agricoles (de classe 2) et de 15.3 hectares supplémentaires pendant les travaux, qu'il sera selon plusieurs agriculteurs avec qui nous avons discuté, difficile de rendre d'aussi bonne qualité une fois les travaux achevés. Dans un contexte où la superficie agricole ne représente au Québec que 2% du territoire, et que ce territoire est progressivement grignoté hectare par hectare, et considérant la qualité exceptionnelle des sols de notre région montréalaise, ces pertes sont inacceptables.

À ce sujet, le BAPE sur le projet éolien de St-Valentin, à quelques kilomètres du présent projet d'EDK-KSE déclarait en 2011: « *Malgré l'ensemble des mesures proposées visant à réduire la superficie cultivable qui verrait ses usages modifiés, la commission d'enquête est d'avis que ces actions ne suffiraient pas à éliminer le déficit de superficies cultivables estimé à 11 ha créé par le projet de parc éolien de Saint-Valentin et que celles-ci seraient dorénavant comptabilisées comme une perte d'une ressource exceptionnelle* »<sup>17</sup>.

Dans sa conclusion, il affirme aussi : «Situé sur des terres de haute qualité, ce projet grugerait un peu plus le patrimoine agricole qu'il convient de protéger en Montérégie.

---

<sup>13</sup> [http://www.mern.gouv.qc.ca/energie/politique/memoires/20131008\\_291\\_Marie\\_Eve\\_Maille\\_M.pdf](http://www.mern.gouv.qc.ca/energie/politique/memoires/20131008_291_Marie_Eve_Maille_M.pdf)

<sup>14</sup> *ibid*

<sup>12</sup> Les sols de bonne qualité pour l'agriculture comptent pour moins de 2 % de la superficie totale du Québec. (Extrait tiré de la page d'accueil du site Internet de la CPTAQ). Les sols sont classés selon leurs possibilités agricoles en 8 classes [en ligne (9 mai 2011) : [sis.agr.gc.ca/siscan/nsdb/cli/classdesc.html](http://sis.agr.gc.ca/siscan/nsdb/cli/classdesc.html)]. Il n'existe pas de sols de classe 1 au Québec. Les sols de classe 2 sont donc les meilleurs disponibles.

<sup>16</sup> Selon La Financière agricole [en ligne (18 mai 2011) : [www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/cent\\_docu/prog/assu/asrec/guid\\_norm/cmo\\_2009.pdf](http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/cent_docu/prog/assu/asrec/guid_norm/cmo_2009.pdf)].

<sup>17</sup> <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape279.pdf>

Localement, il pourrait nuire à la pratique de certaines activités agricoles. De plus, une exigence réglementaire imposant des distances séparatrices pourrait empêcher les propriétaires d'exercer leur droit de construction d'un bâtiment de ferme ou d'une maison pour leur famille ou leurs employés prévu à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*.<sup>18</sup>

Le territoire agricole s'est encore amenuisé depuis ; rien que dans notre région, les éoliennes dans la région chevauchant St-Rémi et St-Michel, Mercier, St-Isidore et St-Constant, ont réduit encore de vingt 20 hectares la superficie agricole. Cela s'ajoute aux surfaces utilisées pour d'autres usages non agricoles, comme les antennes de toutes sortes, les projets immobiliers etc...

Toujours selon le rapport de la firme FBE, considérant les obstacles permanents que le projet implanterait dans la zone de 500 ha, ce projet affecterait l'homogénéité de ces six exploitations agricoles de même que l'homogénéité de la communauté dans laquelle il serait implanté.

Le rapport conclut que le projet devrait être implanté sur des sites plus appropriés, sur des terres de moins bon potentiel et des exploitations agricoles moins homogènes<sup>19</sup>

Ce rapport se trouve en annexe de notre mémoire.

De plus la présence des éoliennes viendrait nuire aux entreprises agricoles elles-mêmes, comme le mentionnait le rapport du BAPE sur le projet de Saint-Valentin « une exigence réglementaire imposant des distances séparatrices pourrait empêcher les propriétaires d'exercer leur droit de construction d'un bâtiment de ferme ou d'une maison pour leur famille ou leurs employés prévu à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*<sup>20</sup> .

Le *Ministère du développement durable de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques* a omis de mentionner au nombre des incidents dans les parcs éoliens qu'à St-Isidore les citoyens ont été très inquiets pendant l'année 2013 parce que 4 des éoliennes reposant sur une base «incertaine» ont dû être arrêtées en attendant d'être solidifiées.<sup>21</sup> Quand il est de notoriété publique que le sol où KSE projette d'implanter des éoliennes était à l'origine un marécage, il y a de quoi s'inquiéter.

## **-Réseaux électriques et coût d'aménagement**

Nous avons mentionné précédemment que le seul raccordement aux lignes de distribution d'Hydro-Québec coûtera aux contribuables québécois 4.5 millions de dollars.

---

<sup>18</sup> <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape279.pdf> p.131

<sup>19</sup> Groupe FBE Bernard experts Implantation de huit éoliennes en zone agricole , Avis préliminaire, impact du projet sur l'agriculture, 30 juillet 2014

<sup>20</sup> [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_saint-cyprien/documents/DT5.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-cyprien/documents/DT5.pdf)

<sup>21</sup> <http://www.chateauguayexpress.ca/Actualites/2013-04-26/article-3228431/Deseoliennes-qui-ne-tournent-pas-rond/1>

**Des installations additionnelles seront aussi requises dans le ou les postes d'HQT adjacents aux points de raccordement, touchant les équipements haute tension et les systèmes de protection et de télécommunication.** Les modifications sur ces derniers systèmes touchent en général également d'autres postes sur le réseau. Outre ces ajouts, **il est à prévoir que d'autres interventions seront requises sur le réseau pour assurer son fonctionnement adéquat en présence des éoliennes, en augmentant sa capacité, sa robustesse et sa réceptivité.** Ces travaux peuvent inclure, par exemple, **l'augmentation de la compensation série dans les installations existantes, l'ajout de compensateurs statiques ou synchrones, l'ajout de transformateurs, de disjoncteurs, etc.** La plupart de ces travaux peuvent être réalisés dans les mêmes délais que les projets d'installation de parcs éoliens.

À cet égard, le contrat signé entre Hydro-Québec et KSE pour le parc éolien de Saint-Cyprien est symptomatique : on y apprend **qu'HQ va rembourser à KSE le coût réel de conception et de construction du réseau collecteur majoré d'une allocation de 15% pour couvrir les frais d'entretien et d'exploitation.** Même gentillesse d'Hydro pour le **coût réel de conception et de construction du poste de sectionnement, lui aussi majoré d'une allocation de 15%** pour couvrir les coûts d'entretien et d'exploitation de KSE...

**Critère 7. Lorsque son implantation se fait démocratiquement, dans le respect des citoyens, ce qui inclut :**

- 1-l'acceptabilité sociale**
- 2-les effets sur la santé**
- 3-sur la faune et la flore.**

**1- Acceptabilité sociale et démocratie ne sont pas au rendez-vous:**

#### **1A-Position de Québec solidaire envers les Premières Nations**

Nous tenons d'abord à affirmer qu'avec le parti Québec solidaire, nous reconnaissons la souveraineté du peuple autochtone à laquelle il n'a jamais renoncé.

Cette reconnaissance est inscrite dans le programme même de Québec solidaire qui pour ce faire :

- a. fera adopter la Déclaration des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones par l'Assemblée nationale et la mettra en application;*
- b. liera tout projet de développement sur le territoire des communautés autochtones à la signature d'une entente avec ces communautés pour s'assurer que le projet leur convient;*

c. aidera les communautés autochtones à conserver leurs langues traditionnelles<sup>22</sup>

Toutefois Québec solidaire précise que : «Des relations égalitaires avec les peuples autochtones n'en nécessitent pas moins le remplacement de l'a priori de l'intégrité territoriale du Québec par une tout autre notion, celle de la nécessaire cohabitation sur un même territoire de peuples souverains pouvant disposer librement de leur avenir. Cette position devrait permettre des relations plus harmonieuses, puisque basée sur le respect et la confiance mutuelle»<sup>23</sup>

De plus« La vision écologique que porte Québec solidaire, devra colorer toute négociation future. Les discussions ne seront assurément pas les mêmes si l'occupation d'un territoire est considérée comme une responsabilité que nous devons partager, autochtones comme non autochtones, plutôt que comme une façon d'exploiter et de marchander des ressources jusqu'à leur épuisement comme le permettent de nombreux Etats et comme le font plusieurs entreprises»<sup>24</sup>.

Une partie de notre désaccord envers ce projet est basée sur ce dernier énoncé. De plus, si Qs entend respecter le pouvoir des communautés autochtones sur les développements dans leur territoire, nous demandons la réciprocité pour les projets que les entreprises autochtones voudraient implanter dans nos communautés.

Finalement, ce qui heurte grandement les municipalités et les citoyens, ce sont les manquements flagrants à la démocratie et la façon dont ce dossier a été mené par TCI au départ puis KSE et les signataires de contrat avec ces entreprises.

## 1B-Recherche de consensus et démocratie

Dès 2011, les commissaires du BAPE affirment dans le rapport sur le projet de St-Valentin que le projet éolien divise la population des villages concernés et estime qu'il faut chercher à « construire un consensus » avant d'aller de l'avant. Rien n'a été fait dans ce sens. Les promoteurs ont plutôt essayé de passer outre le consentement de la municipalité et des citoyens.<sup>25</sup>

Chercher à obtenir l'approbation sociale à postiori alors que la démocratie voudrait que ce soit à la population de donner d'abord son accord sur une industrie/technologie donnée qui aura des impacts sur tous les aspects de la communauté, contribue à la frustration des citoyens.

Faire des approches subtilement auprès des propriétaires terriens, leur faire miroiter un revenu annuel d'environ 10 000 \$ par an par éolienne et leur faire signer **un contrat qui leur interdit d'aborder le sujet avec quiconque** suscite la méfiance de la population.

---

<sup>22</sup> [http://www.quebecsolidaire.net/wp-content/uploads/2014/03/14-01088-QS-Plateforme\\_courteFR\\_WEB-1.pdf](http://www.quebecsolidaire.net/wp-content/uploads/2014/03/14-01088-QS-Plateforme_courteFR_WEB-1.pdf) 2.2

<sup>23</sup> [http://www.quebecsolidaire.net/wp-content/uploads/2012/08/Programme-ENJEU\\_1-Democratie.pdf](http://www.quebecsolidaire.net/wp-content/uploads/2012/08/Programme-ENJEU_1-Democratie.pdf) p.9

<sup>24</sup> ibid

<sup>25</sup> <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape279.pdf> p138



Tenir une soirée d'information où les échanges se font de un à un, sans discussion de groupe, personne ne pouvant profiter des réponses et échanges de tous ne suscite certainement pas la confiance

M.Morris a dit vouloir tisser des liens avec les québécois; « Notre objectif est de commencer avec un dialogue et de commencer à se comprendre. C'est un processus, ça ne va pas arriver du jour au lendemain. **C'est quelque chose qu'on vise depuis longtemps**»<sup>26</sup>.

Cette déclaration est surprenante. Essaie-t-on de passer par dessus l'accord du conseil municipal et des citoyens quand on veut tisser des liens ? Poursuit-on le conseil municipal, obligeant celui-ci à dépenser une somme considérable des taxes versées par les citoyens? Ignore-t-on les municipalités limitrophes ? Attend-on de gagner en cours pour entreprendre des démarches de négociation ? C'est une bien drôle de façon de faire. Même dans le milieu des affaires ça n'est pas une bonne pratique de commencer une relation d'affaire par une poursuite...

### **1C-Un maire qui poursuit sa municipalité**

Rappelons les faits :

Au début des années 2000, Normand Lefebvre, alors maire de la municipalité de Saint-Cyprien soutenait l'implantation de projets d'intégrateurs porcins dans la région, contre la volonté de la population qui s'y opposait vivement. Il a même signé un contrat pour établir un projet sur ses terres. Il a été défait aux élections municipales suivantes, et le conseil nouvellement élu a défendu sa population contre ces projets. Puis sont arrivés les projets de parcs éoliens, celui de St-Valentin suivi de celui de TCI à Saint-Cyprien, tous deux contestés vivement par la population, les agriculteurs et une coalition de 5 maires de ces municipalités dont celle de Saint-Cyprien. Devant le refus du projet de TCI par la municipalité de Saint-Cyprien, TCI s'est associé à une nouvelle entreprise, KSE, pour présenter le projet sous volet autochtone qui ne nécessitait pas à ce moment là l'accord des municipalités où le parc éolien projetait de s'implanter. «Dans le cheminement, quand ça ne fonctionne pas, tu y vas avec autre chose», a reconnu le chargé du projet pour TCI, Stéphane Poirier<sup>27</sup>.

On est en droit de se demander si la *Commission de développement économique de Kahnawake* n'a pas reçu un «cadeau empoisonné»de la part de TCI et du conseil des ministres qui a fait la commande à Hydro-Québec de faire cet appel d'offre d'un projet autochtone pour notre région. Normand Lefebvre est l'un des propriétaires terriens ayant signé un contrat avec KSE pour établir des éoliennes sur ses terres. Devant le refus de la municipalité d'émettre le permis, M.Lefebvre et un autre signataire intentent avec KSE une poursuite à la municipalité. Il a réussi en 2013 à se faire réélire maire de Saint-Cyprien avec la majorité de son «équipe». «*Normand Lefebvre et son équipe, Action Démocratie, veulent faire de la transparence et de l'assainissement des finances, les enjeux principaux de leur campagne*» pouvait-on lire dans le journal régional.<sup>28</sup> Il se retrouvait conséquemment maire

---

<sup>26</sup> [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_saint-cyprien/documents/DT5.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-cyprien/documents/DT5.pdf)

<sup>27</sup> <http://fr.canoe.ca/infos/quebeccanada/archives/2010/08/20100831-065801.html>

<sup>28</sup> <http://www.coupdoeil.info/Actualites/Politique/2013-10-18/article-3433742/Normand-Lefebvre-brigue-a-nouveau-la-mairie-de-St-Cyprien/1>

de la municipalité qu'il poursuivait. Le conseil municipal a finalement ratifié une entente hors cour avec les plaignants, i.e. son maire et KSE, et accepté le projet, en faisant fi de l'opposition de la population qu'ils avaient été élus pour représenter.

## **1D-Opposition soutenue de toute la région depuis 10 ans**

Le projet de KSE, à quelques kilomètres seulement de celui de Saint-Valentin, refusé par le gouvernement en 2011, concerne les mêmes communautés, la même région agricole, ainsi que la même faune et flore. Nous ne voyons pas comment il serait plus acceptable.

Ce projet est l'un des 12 projets qui ont été refusés depuis 2007 dans la circonscription d'Huntingdon. **Nous avons documenté l'historique de tous ces projets dans la région et l'avons mis en Annexe 1.**

Il est clair que le développement de l'énergie éolienne telle qu'elle se fait actuellement se heurte à l'opposition farouche de la population de toute notre région. Source de revenus pour quelques agriculteurs, source de nuisances, d'inquiétudes justifiées et de conséquences encore à déterminer pour les voisins et pour la population environnante, ce projet divise profondément les familles, les agriculteurs et nos communautés.

Un rapport soumis à la municipalité de Saint-Cyprien par le Groupe FBE Bernard Expert mentionne d'ailleurs que le projet affecterait l'homogénéité de six exploitations agricoles, de même que l'homogénéité de la communauté.

La coalition contre ce projet KSE a d'ailleurs reçu l'appui de près d'une centaine de municipalité à date<sup>29</sup>

## **1E-Financement du projet**

Le fait que KSE appartienne à la *Commission de développement économique de Kahnawake* qui détient 20% de Continent 8, une société de «centres de données informatiques» basée à l'Île de Man, un paradis fiscal, interpelle et choque la population.

*«Continent 8 ne fait que «louer de l'espace à ses clients pour accueillir leurs serveurs, en plus de leur vendre de l'électricité et de la bande passante», plaide le PDG de la Commission de développement économique de Kahnawake, John Bud Morris, qui siège également sur le C.A. de cette société offshore. Mais, dans les faits, l'entreprise tire ses revenus de clients qui exploitent «en majorité» des casinos virtuels, avoue M. Morris.»*  
***D'ailleurs «. Loto-Québec affirme que les casinos virtuels dont les serveurs sont logés auprès de Continent 8 sont «illégaux». Le Code criminel prévoit que les jeux de hasard et d'argent doivent être opérés par les gouvernements provinciaux. Les Mohawks soutiennent***

---

<sup>29</sup> <http://www.journaldemontreal.com/2011/06/04/une-centaine-dappuis-contre-le-projet>

*que cette disposition du Code criminel ne s'applique pas à eux pour des raisons constitutionnelles et historiques».*<sup>30</sup>

**Si on invoque cet argument pour éviter de se conformer à une loi en vigueur au Québec, nombreux sont ceux qui craignent que l'on en fasse autant pour d'autres lois et règlements provinciaux et municipaux s'appliquant à ce projet.**

## **1F-Projet et étude d'impact incomplets**

Le projet de toute évidence est toujours sous forme embryonnaire, incomplet, de nombreux aspects n'ayant pas été finalisés. Le promoteur a fait plusieurs engagements devant l'assistance lors de la première partie des audiences, mais rien n'est écrit, ni officialisé ; on voudrait que les citoyens se fient à la parole des promoteurs qui durant des années, ont tout fait pour passer outre le droit des citoyens.

L'étude d'impact présente de nombreuses omissions et inexactitudes, comme l'ont démontré les citoyens dans leurs interventions.

## **2-Impacts sur la Santé :**

### **A-L'état de la recherche.**

L'industrie éolienne en général et plusieurs organismes de santé publique insistent sur le fait qu'il n'y a pas d'études démontrant un lien de cause à effet entre l'installation d'éoliennes et les symptômes dont se plaignent les résidents autour de ces parc éoliens. Cependant, il y a de plus en plus d'évidences, de chercheurs et de médecins spécialistes qui corroborent et expliquent les symptômes dont se plaignent ces résidents.

Pendant la première partie des audiences sur ce projet, Le Ministère de la Santé et des Services Publics nous a cité une étude de L'Institut de santé publique du Québec qui se résumait à la revue de la littérature sur le sujet.

De plus, la capacité de Santé Canada à fournir des conseils sur les impacts des éoliennes est restreinte par l'**absence de données**. Selon Santé Canada, les inquiétudes exprimées par la population concernant notamment les effets suivants : **nausées, vertige, acouphène, palpitations, stress, hausse brusque de la tension artérielle, troubles du sommeil et gêne causée par le bruit des éoliennes**. Aucune des études sur le terrain réalisées jusqu'à présent ne comprenait la prise de mesures objectives de l'état de santé qui pourraient venir appuyer certains des effets signalés dans les questionnaires.

---

<sup>30</sup> <http://fr.canoe.ca/infos/quebeccanada/archives/2010/08/20100831-065801.html>

En 2011, «à la lumière de récentes études, plus de 40 médecins du Centre-du-Québec pressent le Gouvernement du Québec d'éviter d'installer des éoliennes industrielles pouvant atteindre une hauteur de 400 pieds en milieu habité. Ils en viennent à la conclusion que les risques potentiels pour la santé des riverains sont réels et que l'insuffisance actuelle d'étude sur le sujet ne permet pas d'établir, avec certitude, une distance séparatrice sécuritaire pour la santé de ceux-ci. C'est donc en s'appuyant de la loi sur le développement durable et particulièrement sur le principe de précaution que les médecins formulent leur demande. Parmi les signataires, Linda Bernier, médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie de Victoriaville s'est aussi penchée sur des études récentes et conclut : « Il n'y a aucun doute dans mon esprit que les effets néfastes décrits existent réellement.» Des recherches démontrent que les infrasons émis par les éoliennes peuvent être très dommageables et néfastes pour notre santé et celle des animaux si nous sommes à proximité d'un parc éolien et que ces infrasons se propagent jusqu'à 10km .»<sup>31</sup>

Il est mentionné que les infrasons des éoliennes de 10 m de haut se propagent jusqu'à 5 à 10 km et ce à une fréquence de 10Hz.

**Ces médecins doivent bien s'être renseignés et avoir lu des études qui les ont convaincu que le problème était bien réel !**

### **La nuisance du terme «nuisance»**

Le terme «nuisance», comme celui de « annoyance », est interprété dans la littérature produite par l'industrie, et par les instances de santé publique, notamment dans le rapport de l'Institut de santé publique déposé au BAPE, comme « un sentiment de mécontentement, de contrariété, associé à tout contaminant ou condition, qui cause ou qui est soupçonné, par l'individu ou un groupe, de causer un effet adverse »<sup>32</sup>.

...Le rapport dit ensuite que «la nuisance n'est pas une « maladie » au même titre que certains autres effets à la santé associés à l'exposition au bruit, tels la perte auditive ou les maladies cardiovasculaires.

Le mot « nuisance » a été choisi pour traduire le terme anglais « *annoyance* ». Ce mot inclut des traductions tels « gêne », « dérangement », « perturbations » ou « mécontentement ».

Ces termes d'« annoyance », de « nuisance », ont été utilisés pour traduire le terme employé entre autres par le Dr Eja Pedersen, chercheuse suédoise, dans ses nombreuses recherches pour décrire les impacts des parcs éoliens sur les résidents.

Un médecin américain, le Dr Michael Nissenbaum, lui a écrit pour lui demander si elle était au courant de la façon dont le terme « annoyance » qu'elle employait dans la traduction anglaise de ses recherches était utilisé ailleurs et lui demander de clarifier ce qu'elle entendait par le mot qui avait été traduit par « annoyance ».

---

<sup>31</sup> <http://www.lanouvelle.net/Societe/Sante/2011-02-09/article-2210729/Apprehendant-le-%26laquo%3Bsyndromeeolien%26raquo%3B,-40-medecins-signent-une-petition/1#>

<sup>32</sup> [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_saint-cyprien/documents/DB17.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-cyprien/documents/DB17.pdf) p.48

Voici ce qu'elle a répondu :

“Annoyance is a response, rather than an effect. However, to be annoyed means a lowered well-being and annoyance should therefore be avoided. The relationship between annoyance and symptoms of lowered health goes, from what I have found in my studies, two ways.

-People who have lowered physical or mental health are more vulnerable and therefore get annoyed.

-People who get annoyed may not get the physiological and psychological restoration that they need and **annoyance could hence increase the risk for impaired health**»<sup>33</sup>

**Nous considérons avec le Dr Nissenbaum que d’attribuer les symptômes dont les patients se plaignent à l’effet nocebo est irresponsable et méprisant pour les personnes qui souffrent et qui de surcroît se font dire qu’ils sont responsables d’avoir créé leurs symptômes.**

## **B- La sécurité**

*Le Ministère du développement durable de l’environnement et de la lutte aux changements climatiques, questionné lors de la première partie des audiences sur le nombre d’incidents dans les parcs éoliens a omis de mentionner qu’à St-Isidore pendant l’année 2013, 4 des éoliennes ont dû être arrêtées parce qu’elles reposaient sur une base incertaine<sup>34</sup>, le MDDEICC n’a pas mentionné non plus la chute d’une pale d’éoliennes en novembre 2014 à Saint-Robert-Bellarmin, tout près de Lac-Mégantic. Pourquoi ces omissions ?<sup>35</sup>*

## **C- Les impacts du bruit produit par les éoliennes**

Le principal facteur impliqué dans les symptômes évoqués par les résidents autour des parcs éoliens est la production de sons de basses fréquences et d’infrasons. Et plus les éoliennes sont de grande taille, plus elles produisent de ces sons.

## **C1-Technologies et méthodologies des études d’impact**

---

<sup>33</sup> <https://www.wind-watch.org/documents/reply-of-dr-michael-a-nissenbaum-to-senate-inquiry/>

<sup>34</sup> <http://www.chateauguayexpress.ca/Actualites/2013-04-26/article-3228431/Deseoliennes-qui-ne-tournent-pas-rond/1>

<sup>35</sup> <http://tvanouvelles.ca/lcn/infos/regional/sherbrooke/archives/2014/11/20141127-205536.html#.VHfxXPPpP2s.mailto>

Plusieurs scientifiques critiquent la méthodologie utilisée dans les études d'impacts, les éléments laissés pour compte, comme le taux de modulation d'amplitude. Ils concluent que des instruments de mesure plus sophistiqués sont nécessaires.

Selon Jean-Louis Chaumel, du *Laboratoire de recherche en énergie éolienne* à l'UQAR, la méthodologie utilisée pour mesurer l'impact du bruit des éoliennes sur les résidents vivant dans l'entourage des éoliennes n'est pas adéquate. Il déclare: «l'on fait des mesures générales portant sur de grandes populations en faisant des moyennes ; à partir de moyennes on ne trouve rien, on ne démontre rien». Il ajoute qu'il «faut des méthodologies beaucoup plus pointues, qui vont faire des mesures chez telle et telle famille, chez telle et telle maison. On serait mieux en mesure de mesurer l'impact réel»<sup>36</sup>

Le professeur Henrik Møller, de l'Université d'Aalborg, ingénieur spécialisé en acoustique et en ingénierie électrique, démontre avec une maquette, dans le reportage «Wind Rush» diffuse sur CBC-zone Doc- que le son n'est pas mesuré au bon endroit dans les études d'impact. L'éolienne émet ces sons à partir de sa partie supérieure, alors que l'on mesure le son plus bas, au sol à une distance qui ne tient pas compte de la direction de la propagation. (à 38:30 min)<sup>37</sup>

Colin Tickell, Consultant Senior pour Environment and Acoustics, Hatch Associates, Neutral Bay, Australia, analyse dans un article plusieurs recherches et expose des avancées de la science dans le domaine des basses fréquences et des infra-sons émis par les éoliennes. entre autres il souligne l'importance du taux de modulation.

«Other recent work presented at Inter-Noise 2011 has identified that the amplitude-modulation of sound from the blade pass – the modulation depth (the difference in sound level between the minimum sound level) is highest at the +210° to 240° downstream measurement locations, and can be discernible at relatively long distances from the turbine [9, 11]<sup>38</sup>

Il souligne que des chercheurs ont trouvé que, si le niveau du son diminue avec la distance, le taux de modulation, lui, est constant avec la distance.

« Lee et al. [11] predicted the acoustic pressure for a 2.5 MW wind turbine with 82m hub height and 93m rotor diameter and 15.4 rpm. Sound levels were predicted at the reference positions used in IEC 61400-11:1998 [14], and then at distances out to 1000m. While the sound levels at 1000m were higher along the direct 0° axis than off the axis (37 dBA compared to 30 dBA), and amplitude modulation was not identified at the 0° position, for the 60° off axis position, amplitude modulation was identified. Their study also identified that

---

<sup>36</sup> <http://ici.radio-canada.ca/tele/le-telejournal-22h/2014-2015/segments/reportage/1878/eolienne-recours-appalaches?isAutoPlay=1>

<sup>37</sup> <http://www.cbc.ca/doczone/episodes/wind-rush>

<sup>38</sup> [http://www.acoustics.asn.au/journal/2012/2012\\_40\\_1\\_Tickell.pdf](http://www.acoustics.asn.au/journal/2012/2012_40_1_Tickell.pdf)

while the overall sound pressure level decreased with distance, the modulation depth was consistent with distance. This is shown in Figure 3.»<sup>39</sup>

Il recommande que la modulation d'amplitude soit prise en compte dans l'évaluation des niveaux de sons produits par les éoliennes

«...predictions of sound levels from wind farms could include modulation depth and consider these in the assessment of potential impacts at residential receiver locations»<sup>40</sup>.

Il mentionne que plusieurs rapports sur le sujet suggèrent l'utilisation de méthodes et d'instruments de mesures plus sophistiqués pour mesurer les basses fréquences et les infrasons. «Other reports have suggested use of the ISO G-weighting for measurement of infrasound. This has the difficulty of having to either find a meter with such a weighting built in, or making one-third octave band measurements in the frequency range 10 to 25 Hz and then converting it. In any case, some development of appropriate methods to measure sound accurately in the low-frequency and infrasound range will be necessary»<sup>41</sup>.

## C2-Les basses fréquences

Plus grandes sont les éoliennes, plus produisent de sons de basses fréquences. De nombreux chercheurs corroborent cela, dont Henrik Møller,<sup>42</sup>. « The relative amount of low-frequency noise is higher for large turbines (2.3–3.6 MW) than for small turbines ( 2 MW), and the difference is statistically significant.»<sup>43</sup>

Dans un autre de ses rapports, H. Møller dit que selon lui: «Noise with prominent low-frequency components may affect human health and well-being to a larger extent than noise without such components».<sup>44</sup>

Il est d'avis que l'exposition prolongée aux basses fréquences peut causer de la fatigue, des maux de tête, entraver la concentration, engendrer des troubles du sommeil et induire un stress physiologique mis en évidence par les niveaux de cortisol de la salive .<sup>45</sup>

## C3-Les infrasons

Ces infrasons sont inaudibles mais très puissants et se propagent dans l'air plus vite que le vent (vitesse : 360m/s), et à de plus longues distances de leur source d'émission que les sons audibles. Aucun obstacle n'arrête les infrasons, ni les arbres, ni le vent, ni

<sup>39</sup> ibid

<sup>40</sup> [http://docs.wind-watch.org/AA\\_2012\\_40\\_1\\_Tickell.pdf](http://docs.wind-watch.org/AA_2012_40_1_Tickell.pdf)

<sup>41</sup> [http://www.acoustics.asn.au/journal/2012/2012\\_40\\_1\\_Tickell.pdf](http://www.acoustics.asn.au/journal/2012/2012_40_1_Tickell.pdf)

<sup>42</sup> H. Møller, C.S. Pedersen, S. Pedersen, *Lavfrekvent støj fra store vindmøller – opdateret 2011 (Low-frequency noise from large wind turbines – updated 2011)*, Aalborg University, ISBN 978-87-92328-63-2, 26. May 2011. P.3

<sup>43</sup> <http://docs.wind-watch.org/Moller-Pedersen-Low-frequency-noise-large-wind-turbines.pdf>

<sup>44</sup> <http://docs.wind-watch.org/Moller-Pedersen-Low-frequency-noise-large-wind-turbines.pdf>

<sup>45</sup> [http://vbn.aau.dk/files/62413823/Maastricht\\_Moeller\\_et\\_al\\_2011.pdf](http://vbn.aau.dk/files/62413823/Maastricht_Moeller_et_al_2011.pdf)

l'insonorisation des fenêtres, ni les murs des maisons. Les infrasons des éoliennes de 100m de hauteur se propageraient jusqu'à 5 à 10 km à une fréquence de 10 Hz (qui peut changer en fonction des obstacles et du vent). Au-delà du seuil d'audition, ces derniers sont plus dérangeants, se propagent plus loin que les bruits de haute fréquence et peuvent pénétrer des structures comme des maisons sans perte importante d'énergie. Le bruit de basse fréquence peut donc créer des problèmes de bruit à l'intérieur, comme des vibrations perceptibles et des crépitements. En fait, la perception des infrasons et des bruits de très basse fréquence (sous 20 Hz environ) est souvent décrite comme une sensation, une vibration ou une pression plutôt qu'une perception sonore.

Il y a quelques mois, la *Royal Society of Medicine* publiait une étude permettant d'aider les praticiens à établir le diagnostic des effets sanitaires néfastes de ces éoliennes, les patients n'étant pas toujours conscients des raisons de leurs symptômes. Un rayon de 10km y était retenu. Bien que leur étiologie n'était pas l'objet de l'étude, cette distance, ainsi que les symptômes décrits, évoquent la responsabilité des infrasons dans la survenue de nausées migraines vertiges acouphènes, troubles du sommeil, pression dans les oreilles, tachycardie<sup>46</sup>. La Royal Society of medicine conclut : «International reports of **symptoms are consistent**, and it is **imperative** that a systematic approach to diagnosis of AHE/IWT be adopted.

The impacts can be significant resulting in many cases of people abandoning their homes temporarily or permanently.<sup>4.5.17.21</sup> Since Gohlke et al.<sup>28</sup> state: '**Wind energy will undoubtedly create noise, which increases stress, which in turn increases the risk of cardiovascular disease and cancer**', home abandonment is a reasoned option.»<sup>47</sup>

En effet les effets physiologiques graves du stress provoqué par un bruit soutenu sont connus depuis longtemps. Même un bruit de basse intensité, selon la modulation, peut créer un tel stress.

#### **C4-La cohérence et l'effet d'entraînement**

Une toute nouvelle étude publiée en décembre 2014 dans la revue *Accoustics Australia* porte sur un phénomène qui pourrait expliquer l'importance des infrasons émis par un parc d'éoliennes.

Cette étude «*Constructive interference of tonal infrasound from synchronised wind farm turbines* » porte sur l'interférence constructive des ondes sonores quand plusieurs éoliennes sont en phase et sur le phénomène d'entraînement bien connu en science, qui provoque le mouvement en phase des éléments placés dans un espace donné.<sup>48</sup>

#### **C5-Enquêtes et études de terrain.**

---

<sup>46</sup> <http://www.economiamatin.fr/news-eoliennes-une-etude-americaine-demonstre-le-mecanisme-responsable-des-effets-nefastes-des-infrasons>

<sup>47</sup> <http://shr.sagepub.com/content/5/10/2054270414554048.full>

<sup>48</sup> <http://docs.wind-watch.org/Bell-tonal-infrasound.pdf>



## a) Dr. Michael Nissenbaum

En 2013, CBC-zone DOC diffuse un reportage sur les impacts avérés des éoliennes sur la population avoisinante en Ontario. Dans ce reportage, le Dr. Michael Nissenbaum, spécialiste en imagerie médicale( IRM), directeur adjoint du département d'IRM à l'hôpital de Harvard, dont la formation inclut nécessairement la compréhension et l'utilisation du principe de fréquence et de l'effet du son sur les tissus humains, affirme que les sons produits par les éoliennes, surtout à cause de la modulation, ont des effets néfastes sur la santé des résidents.

Militant pour la défense de la santé publique dans ce dossier, il fait entendre dans ce reportage 3 sons de 80 Hz 3db avec 3 modulations différentes. D'abord le son sans modulation, puis avec une modulation de 3 par seconde et finalement avec une modulation de 1 par seconde qui représente le son produite par une éolienne, le «woosh, woosh» que les plaignants décrivent. Il est clair que ce dernier est de loin le plus agressant à entendre même s'il n'est pas plus fort que les deux autres!

D'ailleurs CBC a mis sur le site de l'émission un enregistrement de ce son, que l'on peut entendre en suivant le lien : <http://www.cbc.ca/doczone/features/what-does-a-windmill-sound-like>

Le Dr Nissenbaum fait le simple raisonnement suivant:

«Do turbine cause noise ? Yes. Sleep deprivation? Yes. Does sleep deprivation cause health problem? Yes. Therefore we have a completely plausible chain of causation ». <sup>49</sup>

Dans son affidavit présenté à la cour dans une poursuite de citoyens contre les éoliennes en Saskatchewan, il expose son avis professionnel basé sur ses connaissances, ses observations et ses recherches ainsi que celles d'autres auteurs et décrit l'étude qu'il a faite dans laquelle il a comparé la population résidant près des éoliennes à celles demeurant plus loin. <sup>50</sup>

Cette recherche transversale effectuée avec Jeffery J Aramini, Christopher D Hanning, a comparé un groupe résidant à moins de 1.4km ( entre 375 et 1400m) d'une éolienne à un autre groupe résidant à plus de 3.3 km (entre 3.3 et 6.6km). Cette étude corrobore les symptômes rapportés soit une perturbation du sommeil et de la santé mentale, de la somnolence diurne. De plus l'étude a permis de faire le lien direct entre ces symptômes et la distance des éoliennes. <sup>51</sup>

## b) Dr Alex Salt

---

<sup>49</sup> <http://www.cbc.ca/doczone/episodes/wind-rush>

<sup>50</sup> <http://docs.wind-watch.org/Nissenbaum-Saskatoon-Red-Lily.pdf>

<sup>51</sup> [http://www.noiseandhealth.org/printarticle.asp?issn=1463-](http://www.noiseandhealth.org/printarticle.asp?issn=1463-1741;year=2012;volume=14;issue=60;spage=237;epage=243;aulast=Nissenbaum)

[1741;year=2012;volume=14;issue=60;spage=237;epage=243;aulast=Nissenbaum](http://www.noiseandhealth.org/printarticle.asp?issn=1463-1741;year=2012;volume=14;issue=60;spage=237;epage=243;aulast=Nissenbaum)

Le Dr Alex Salt, professeur à l'école de médecine de l'université de Washington à St-Louis, est spécialisé dans la physiologie des fluides de l'oreille interne.

Il affirme que les infrasons, bien qu'inaudibles, peuvent stimuler les cellules de l'oreille interne.

Ignorer les infrasons dit-il, c'est comme ne considérer dans le spectre lumineux que la lumière visible; comme si l'on disait vous pouvez aller sur la plage et vous étendre au soleil sans protection toute la journée, cela ne vous causera aucun tort.

Les infrasons produits par la turbulence de l'afflux dans le rotor (turbulent inflow in the rotor) a des effets sérieux selon lui, perturbation du sommeil, tinnitus, pression dans les oreilles, vertiges, etc. Il déplore que ce soit les ingénieurs qui fassent les études d'impact de sons, car ils n'ont aucune formation pour comprendre les vrais effets sur la santé des infrasons.<sup>52</sup>

Il a produit plusieurs documents sur le sujet dont *Wind Turbines can be Hazardous to Human Health*.<sup>53</sup>

### c) P.D. Schomer L'étude du Wisconsin

Une étude américaine sérieuse menée par Paul D Schomer ingénieur en acoustique, et ses collègues, vient confirmer la forte corrélation entre les infrasons émis par le fonctionnement des éoliennes et les symptômes éprouvés par les résidents. Nous citons ici un extrait de l'article présentant l'étude:

«Lors de la Conférence bisannuelle « Wind Turbine Noise » de Denver 2013, P.D. Schomer avait présenté un rapport rendant compte de la campagne de mesures qu'il avait effectuée à proximité des éoliennes de Shirley, Wisconsin où des riverains avaient été contraints d'abandonner leur domicile tant leur malaise était grand et déclaraient pourtant ne même pas entendre les éoliennes<sup>54</sup>. 4 cabinets acoustiques ont alors participé aux mesures...Dans un rayon de 1500 m, 50 des 275 personnes testées ont relaté ces effets néfastes.

Cette étude tire plusieurs conclusions capitales :

- 1°) La corrélation entre la sensibilité aux infrasons des éoliennes et la sensibilité au mal des transports est certaine avec une probabilité d'erreur inférieure à 2 pour 1 million
- 2°) Les symptômes ne sont pas corrélés avec le bruit audible
- 3°) Les personnes affectées identifiaient parfaitement le fonctionnement des machines sans les voir ni les entendre
- 4°) Le sens du vent ne change pratiquement pas la gêne
- 5°) La pondération A utilisée pour évaluer l'impact acoustique est totalement inadaptée

---

<sup>52</sup> <http://www.cbc.ca/doczone/episodes/wind-rush>

<sup>53</sup> <http://oto2.wustl.edu/cochlea/wind.html>

<sup>54</sup> <http://waubrafoundation.org.au/resources/schomer-et-al-wind-turbine-noise-conference-denver-august-2013/>

Les otolithes de l'oreille interne permettent au cerveau d'évaluer les mouvements de la tête. Dans cette étude, le calcul des pressions exercées sur ces otolithes établit que celles des éoliennes sont entre 1.5 et 3 fois supérieures à celles générées par une accélération concordant aux critères nauséogéniques retenus dans l'étude de l'US Navy, (c'est-à-dire qu'entre 0.5 et 0.7 Hz, 74 dB, elles entraînent une force égale ou 1.5 fois supérieure à celle d'une accélération de 2 m/s<sup>2</sup>.)»<sup>55</sup>

Même l'industrie reconnaît le problème. La firme *Pacific Hydro* a publié en janvier 2015 une étude établissant un lien direct entre la puissance de ces infrasons éoliens et des « sensations » perçues par les riverains, en dehors de tout bruit audible. : migraines, pression dans la tête, les oreilles et la poitrine, bourdonnement d'oreilles, tachycardie, sensation de lourdeur.<sup>56</sup>

#### d) Témoignages

##### -Des scientifiques font l'expérience directe des symptômes décrits

Stephen E. Ambrose, INCE (Brd. Cert.) Robert W. Rand, INCE Member, embauchés pour mesurer les niveaux sonores d'un parc éolien à Falmouth, au Massachussets, ont été très surpris quant , après seulement 20 minutes passé dans une résidence, ils ont commencé à éprouver les mêmes symptômes rapportés par les habitants de la communauté. Voici leur témoignage :

«The investigators were surprised to experience the same adverse health symptoms described by neighbors living at this house and near other large industrial wind turbine sites. The onset of adverse health effects was swift, within twenty minutes, and persisted for some time after leaving the study area. The dBA and dBC levels and modulations did not correlate to the health effects experienced. However, the strength and modulation of the un-weighted and dBG-weighted levels increased indoors consistent with worsened health effects experienced indoors. The dBG- weighted level appeared to be controlled by in-flow turbulence and exceeded physiological thresholds for response to low-frequency and infrasonic acoustic energy as theorized by Salt.

The wind turbine tone at 22.9 Hz was not audible yet the modulated amplitudes regularly exceeded vestibular detection thresholds. The 22.9 Hz tone lies in the brain's "high Beta" wave range (associated with alert state, anxiety, and "fight or flight" stress reactions). The brain's frequency following response (FFR) could be involved in maintaining an alert state during sleeping hours, which could lead to health effects. Sleep was disturbed during the study when the wind turbine operated with hub height wind speeds above 10 m/s. It took

---

<sup>55</sup> <http://www.economiamatin.fr/news-eoliennes-une-etude-americaine-demonstre-le-mecanisme-responsable-des-effets-nefastes-des-infrasons>

<sup>56</sup> <http://www.pacifichydro.com.au/english/our-communities/communities/cape-bridgewater-acoustic-study-report/?language=en> p.212

about a week to recover from the adverse health effects experienced during the study, with lingering recurring nausea and vertigo for almost seven weeks for one of the investigators.»<sup>57</sup>

### **-Wind rush**

Dans le reportage de CBC «Wind rush», une infirmière, Norma Schmidt, qui voyait d'un très bon oeil l'implantation d'éoliennes autour de sa propriété, raconte que progressivement elle a commencé à éprouver des symptômes tels que de la nausée, une sensation de pression dans les oreilles et dans la tête, de l'insomnie de plus en plus fréquence. Puis ces symptômes ont évolué vers les vertiges et les migraines. Mde Schmidt a finalement dû abandonné sa résidence et sa communauté.<sup>58</sup>

Dans ce même reportage, la Dr Hazel Lynn, oeuvrant en santé publique (medical officer of health de Grey/Bruce county) rapporte que plusieurs autres personnes vivant autour des éoliennes vivent les même symptômes que cette infirmière.

Madame Lynn a organisé une rencontre publique invitant les gens à venir faire part de leur réaction aux éoliennes, rencontre à laquelle participait un expert du *Ontario agency for promotion of health protection division of environment*, qui a constaté comme elle que de très nombreuses personnes souffraient des mêmes symptômes.

## **D- Impact du conflit sur la santé des communautés**

### **Le stress du conflit**

Depuis presque dix ans maintenant, les citoyens luttent pour défendre leurs communautés, leurs territoires, leurs biens immobiliers et leur santé. Ils ont littéralement l'impression de vivre en état de siège. Cette succession de projets éoliens les force à se mobiliser constamment. Ils ne gèrent plus leur vie, ils gèrent un conflit permanent. Conflit avec le maire qui est l'un de ceux qui va recevoir des éoliennes sur ses terres, conflit avec le conseil municipal qui refuse de représenter ces citoyens dans ce dossier. Conflit avec les ceux qui vont recevoir ces éoliennes sur leurs terres, dont fait partie le maire de Saint-Cyprien, Normand Lefebvre. Conflit entre amis, parents, voisins. Intimidation, vandalisme, menaces, sont leur lot depuis trop longtemps. Ils sont fatigués, inquiets pour l'avenir, tendus, déprimés, perdent le sommeil et l'appétit, symptômes que l'on sait la résultante d'un stress à long terme. Et, comme le rappelait la *Royal Society of Medicine* mentionnée antérieurement, le stress augmente les risques de maladie cardio-vasculaire et de cancer.

## **E- Conclusion sur les impacts sur la santé:**

---

<sup>57</sup> <http://randacoustics.com/wp-content/uploads/2011/12/The-Bruce-McPherson-ILFN-Study.pdf>

<sup>58</sup> <http://www.cbc.ca/doczone/episodes/wind-rush>

Devant tant de témoignages, de rapports de médecins , de chercheurs, de nouvelles recherches qui apportent des avenues de recherche pour expliquer les symptômes d'évidences, de chercheurs et de médecins spécialistes qui corroborent et expliquent les symptômes dont se plaignent les résidents dans l'entourage des parcs éoliens, et ce à travers le monde, on ne peut plus se borner à conclure , comme semblait le suggérer les représentants de la santé publique lors de la première partie des présentes audiences que c'est l'antagonisme des gens aux éoliennes qui crée des symptômes psychosomatiques.

**Il est nécessaire de poursuivre les recherches, de faire surtout des études épidémiologiques, transversales, ici au Québec, et des études pour expliquer les symptômes avérés rapportés par tant de personnes et de médecins, qui eux vivent ces problèmes de santé au quotidien. En attendant, il faut appliquer le principe de précaution et ne pas permettre l'installation de ces parcs éoliens près et autour de nos villages.**

### 3-Impacts sur la faune

Plusieurs ornithologues s'inquiètent de l'impact des éoliennes sur les populations d'oiseaux et de chauve-souris. Nous désirons souligner une erreur dans l'étude d'impact de KSE. À la page 141 du document, on y lit qu'en Amérique du Nord seulement 44,000 oiseaux sont tués par les éoliennes, selon la référence suivante : [159] American Bird Conservancy (ABC).2011.Birdsandcollisions.[Enligne].[<http://www.abcbirds.org/abcprograms/policy/collisions/index.html>] (Consulté en novembre 2011).

Or vérification faite, selon cette source même, le chiffre exact est de 440,000 et non 44,000, ce chiffre ne concerne que les États-Unis, pas l'Amérique du Nord au complet ce relevé a été effectué en 2009, alors que le nombre d'éoliennes a décuplé depuis. «In 2009, the U.S. Fish & Wildlife Service estimated that 440,000 birds per year were killed by U.S. wind turbines.... »<sup>59</sup> Albert Manville, ornithologue américain, mentionne aussi ce chiffre<sup>60</sup>

Les chiffres les plus récents de 2013 sont de 573,000 oiseaux.<sup>61</sup>

On argumentera que si ce chiffre a peu d'effet sur le ratio comparatif des oiseaux qui se tuent en fonçant dans les vitres, on peut dûment arguer qu'une grande proportion de ces collisions se font avec les vitres des gratte-ciels dans les villes et non dans les campagnes. De plus en plus de gens mettent des dispositifs à leurs fenêtres pour éviter ces collisions. De plus, si des vitres à nos fenêtres sont nécessaires, des éoliennes gigantesques, nuisibles et dont personne ne veut ne sont pas nécessaires.

On reconnaît depuis longtemps l'impact des éoliennes sur la mortalité des chauves-souris, entre autre par barotraumatisme (les poumons des chiroptères sont sensibles à la dépression créée par la rotation des pales à proximité de l'éolienne : ils explosent).

Récemment, «Une nouvelle étude [publiée dans la revue américaine *BioScience*] conclut que plus de 600 000 chauves-souris sont probablement mortes à cause d'éoliennes aux États-Unis en 2012»<sup>62</sup>. Dans un contexte où la survie de ces petits mammifères est gravement menacée par la maladie «du museau blanc» qui a tué entre 6 et 7 millions d'entre elles dans l'est de l'Amérique, où on a constaté qu'« au Québec, plusieurs mines et grottes qui abritaient des populations de milliers de chauves-souris durant l'hiver ont été touchées. Aujourd'hui, on compte généralement moins d'une trentaine de chauves-souris par site et, dans certains cas, elles ont même toutes disparu.»<sup>63</sup> Il nous semble évident qu'on ne peut évaluer l'impact d'éoliennes supplémentaires qu'en regard de ces données nouvelles sur une espèce près de l'extinction. Le ratio et l'impact n'est pas le même pour une chauve souris, quand la population se chiffre en centaines et milliers par site par rapport à une chauve-souris quand il n'y a plus que trente spécimens par site. L'impact est alors beaucoup plus grand sur les risques à la survie de l'espèce.

Le rapport du BAPE sur le projet éolien de St-Valentin mentionnait que ce secteur de la

<sup>59</sup> [http://www.abcbirds.org/abcprograms/policy/collisions/wind\\_farms.html](http://www.abcbirds.org/abcprograms/policy/collisions/wind_farms.html)

<sup>60</sup> <http://www.gerbeaud.com/nature-environnement/eoliennes-impact-biodiversite.php>

<sup>61</sup> <http://www.abcbirds.org/abcprograms/policy/collisions/index.html>

<sup>62</sup> <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/science/2013/11/11/002-chauve-souris-eoliennes-mort.shtml#!>

<sup>63</sup> *ibid*

Montérégie dispose de la plus haute diversité d'espèces à statut précaire au Québec». <sup>64</sup>  
Rappelons que ce projet se situait à quelques kilomètres à peine du projet actuel du promoteur KSE.

À la page 51 du rapport principal de l'étude d'impact de KSE on peut lire: « L'ensemble des relevés réalisés en période de migration printanière a permis de dénombrer 7 065 représentants de la sauvagine, dont 4 520 oies des neiges et 2 520 bernaches du Canada, et 88 autres oiseaux aquatiques dans le secteur ». Ces conclusions défont l'entendement. Il est de notoriété commune que notre région est un couloir migratoire. Tout le monde, résidents, vacanciers, visiteurs, sait que les champs sont couverts d'oies blanches et de bernaches au printemps et à l'automne, que des voiliers de milliers de ces oiseaux couvrent le ciel plusieurs fois par jour en ces périodes.

Le rapport du BAPE sur le projet de St-Valentin, qui se trouvait à peine à quelques kilomètres du projet actuel de KSE a souligné aussi la grande différence entre les chiffres avancés par le promoteur et les chiffres d'environnement Canada. *«Le domaine du parc éolien est fréquenté tôt au printemps par des effectifs d'oies et de bernaches nettement plus élevés que les estimations du promoteur. Pour Environnement Canada, ces effectifs pourraient s'approcher de ceux de Baie-du-Febvre, une halte migratoire reconnue et protégée. De plus, le parc éolien serait située dans l'une des régions qui affichent la plus haute diversité d'espèces au statut précaire au Québec. Le promoteur a confirmé la présence de plusieurs, dont le Faucon pèlerin ainsi que les Noyer cendré, Chêne bicolore, Caryer ovale, la Rainette faux-grillon de l'Ouest et trois espèces de chauves-souris susceptibles de le devenir. Devant le risque encouru par tant d'espèces, plusieurs emplacements d'éoliennes devraient être revus.»* <sup>65</sup>

## 4-Impact sur la valeur des propriétés

Le Bureau d'audience publique sur l'environnement concluait en 2011 sur le sujet :«À la lumière de l'information recueillie, il est possible que l'implantation de parc éolien en milieu habité influence le délai de vente et la valeur de certaines propriétés. Dans un contexte où plusieurs autres parcs seraient mis en exploitation au Québec entre 2011 et 2015, les citoyens auront raison de s'interroger sur les répercussions possibles de ces installations sur la valeur de leur propriété et de demander des compensations, le cas échéant.»

◆ **Avis** – *La commission d'enquête est d'avis que le ministère des Affaires municipales, des Religions et de l'Occupation du territoire devrait, pour l'ensemble des parcs éoliens au Québec, non seulement proposer un devis de suivi, mais aussi réaliser une revue de la documentation et évaluer la pertinence d'une étude détaillée sur l'effet des éoliennes sur le marché immobilier.* » <sup>66</sup>

Le gouvernement n'a pas donné suite à cette recommandation

<sup>64</sup> <http://www.laterre.ca/environnement/le-projet-eolien-de-saint-valentin-refuse-par-le-g/>

<sup>65</sup> <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape279.pdf> p.132

<sup>66</sup> <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape279.pdf>

## 5- Impacts sur les technologies

**Un autre aspect négatif rarement évoqué, c'est que les parcs éoliens peuvent dérégler les prévisions des météorologues et même bloquer les signaux émis par les radars.** Le ministère de l'Environnement du Canada se prépare d'ailleurs à déployer une nouvelle technique pour s'attaquer à l'interférence provoquée par les éoliennes. Un nouveau logiciel sera en effet incorporé au système canadien de radars, dès cet automne, pour tenter de contrer le brouillage provoqué par les éoliennes. Encore un coût indirect qui s'additionnera à la facture des payeurs de taxes!

Jim Young, qui travaille pour le programme des radars au sein du ministère, révèle que le problème de **l'interférence des éoliennes** soulève des inquiétudes depuis belle lurette. Le ministère utilise des radars pour détecter les tempêtes, mais **les mouvements des éoliennes peuvent fausser les prévisions.**

Jim Young a précisé que **des perturbations peuvent être provoquées par les parcs éoliens quand ils sont situés à proximité de radars. Plus ils sont proches les uns des autres, plus les possibilités de brouillage sont élevées, selon lui. Dans des circonstances extrêmes, les parcs éoliens sont même susceptibles de bloquer les mouvements de balayage des radars.**<sup>67</sup>

## Conclusions

- Nous considérons que ce projet apporte une contribution négative à tous les points de vue pour la région sauf pour les quelques personnes qui vont recevoir les éoliennes sur leurs terres.

- Il divise les communautés, familles, amis, voisins, agriculteurs et tout le monde municipal. Des mésententes qui risquent de durer longtemps, comme nous le démontre des cas semblables dans d'autres régions rurales du Québec.

Dès le début du projet, des procédures anti-démocratique comme le fait que TCI a voulu contourner la municipalité et les droits des citoyens, la poursuite en justice intenté par le promoteur et des signataires de contrat avec ce promoteur a envenimé le débat et rendu le projet encore plus rébarbatif et inacceptable.

- Ce projet viendrait diminuer davantage la surface disponible de terres agricoles déjà minime au Québec et qui plus est, la surface de très bonnes terres ; cela constitue une perte de ressources exceptionnelles.

- Ça ne tourne pas rond dans l'éolienne au Québec. L'exploitation éolienne telle qu'elle se fait actuellement, selon le modèle préconisé, a un bilan négatif pour le Québec.

**Normand Mousseau, coprésident de la récente *Commission sur les enjeux***

---

<sup>67</sup> <http://www.lapresse.ca/environnement/politique-verte/201408/10/01-4790684-un-logiciel-pour-contrer-un-probleme-lie-aux-parcs-eoliens.php>



**énergétiques du Québec** déclarait: « Dans l'éolien, il n'y a pas présentement de modèle viable, Nous vendons l'électricité sous le prix coûtant... »

**-Les consommateurs québécois paieront entre 680 millions et 1,2 milliard par année d'ici 2021 pour acheter la coûteuse énergie des éoliennes** .Cet argent ne servira pas à financer nos hôpitaux, à améliorer notre système d'éducation ou à réparer nos routes. Encore moins à réduire la dette que le PLQ se plaît à nous brandir pour justifier les coupures dans les services publics. Non. **Ces milliards sont versés aux promoteurs privés d'énergie**

-Il faut que l'improvisation cesse en matière de développement énergétique au Québec.

Comme le mentionne dans son rapport la **Commission sur les enjeux énergétiques du Québec** «Ici encore, il faut se méfier des solutions toutes faites. Au Québec, l'électricité est de source entièrement renouvelable ; substituer l'éolien ou le solaire à l'hydrolique ne fera qu'augmenter le coût de l'énergie, sans impact réel sur l'environnement...Dans un contexte où le Québec dispose d'importants surplus d'électricité renouvelable, il n'y a donc aucun gain à faire du côté de la réduction des émissions de GES en favorisant l'électricité provenant d'énergies renouvelables alternatives»<sup>68</sup>

-Le professeur Roger Doucet auteur de *La science agricole* dédie son livre « *aux femmes et aux hommes qui participent à la création de la nouvelle société du savoir, à ceux qui sont conscients que le produit mondial brut est proportionnel à la dégradation des forêts, à l'extension des déserts, à l'aliénation et l'épuisement des sols agricoles. Ils auront à réconcilier deux visions de la place de l'humanité dans le monde, celle de l'écologie et de la croissance économique. L'avenir du monde en dépend* ».<sup>69</sup>

D'où la nécessité d'une profonde réflexion sur nos besoins, l'exploitation et l'exportation de nos ressources, le commerce international etc.

**«Les scientifiques qui ne font pas de philosophie sont des bricoleurs dangereux» Albert Jacquard<sup>70</sup>**

**- Il est nécessaire de poursuivre les recherches, de faire surtout des études épidémiologiques, transversales, ici au Québec, et des études pour expliquer les symptômes avérés rapportés par tant de personnes et de médecins, qui eux vivent ces problèmes de santé au quotidien. En attendant, il faut appliquer le principe de précaution et ne pas permettre l'installation de ces parcs éoliens près et autour de nos villages.**

- Il faut mettre fin la dictature qui transforme nos campagnes en grands parcs industriels en

---

<sup>68</sup> <http://www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2014/12/Rapport-consultation-energie.pdf> p86

<sup>69</sup> Roger Doucet, *La science agricole*. Eastman (Québec), Éditions Berger, 2002

<sup>70</sup> Albert Jacquard in *Fin de millénaire*, film documentaire de Hélène Bourgeault, produit par l'ONF

redonnant aux citoyens contribuables la place qui leur revient aux tables de discussions et de décisions.

On doit briser les accointements du politique et du privé et redonner le pouvoir aux citoyens de fixer les objectifs de développement de leur communauté, qu'ils sont les mieux placés pour déterminer de ce qui se fera chez eux.

Il faut impérativement sortir du carcan qui nous enferme dans une logique destructrice et faussée en ne prenant pas en compte les coûts d'exploitation, les coûts de la destruction des milieux, du capital social, touristique et économique des régions, alors qu'ironiquement, le kilowatt qui coûte le moins cher est le kilowatt que l'on économise.

## Recommandations

**1- Nous recommandons fortement que le projet soit rejeté.**

**2- Nous demandons au gouvernement du Québec de déclarer un moratoire immédiat sur le développement de l'industrie éolienne**, comme le recommande la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec dans son rapport dévoilé en 2014.

*« Il ne fait aucun doute que le gouvernement du Québec doit immédiatement cesser les nouveaux appels d'offres pour la production d'électricité et qu'il doit annuler les contrats en cours de renouvellement ou alors les renégocier. « Dans l'éolien, il n'y a pas présentement de modèle viable, réitère Normand Mousseau, coprésident de cette commission. Nous vendons l'électricité sous le prix coûtant... »*

**- Il faut évaluer la pertinence de développer l'exploitation à grande échelle de sources d'énergies alternatives** à l'hydroélectricité, en regard des conclusions de la *Commission sur les enjeux énergétiques du Québec* qui ne voit aucun gain écologique ni économique, comme mentionné plus haut. L'argument du développement régional du gouvernement Couillard ne tient aucunement la route.

**3- Nous recommandons de préconiser et de subventionner les énergies alternatives pour les particuliers** et les petites entreprises tels les panneaux solaires sur les toits des résidences et les éoliennes personnelles subventionnées. On peut trouver une vingtaine d'éoliennes domestiques, moins bruyantes qu'une thermopompe, dans la région du Richelieu où est située Écolo Énergie, la seule entreprise de vente et d'installation, mais Hydro-Québec semble frileuse à toute forme de subvention et de reconnaissance pour la production éolienne domestique.

**4- Le peuple québécois doit reprendre le contrôle de ses ressources collectives.** À cet effet, Québec solidaire propose :

- La création d'un organisme qui chapeaute toute la production et la distribution énergétique au Québec de même que la recherche effectuée dans le domaine
- La nationalisation de l'exploitation de l'énergie éolienne
- La mise sous contrôle public des entreprises du domaine de l'énergie (participation

majoritaire de l'Etat ou nationalisation complète au besoin)

## **5-Que Québec solidaire propose aussi que ce développement se fasse selon les besoins et les ressources disponibles:**

### **- Établissement d'une politique énergétique** ayant comme objectifs:

- autonomie
- protection de l'environnement
- occupation harmonieuse du territoire et respect des droits des communautés
- Création d'une Charte de l'environnement qui inclura le principe de précaution, mis à mal et jeté aux poubelles par les gouvernements quand il s'agit d'environnement et de santé<sup>71</sup>

### **- Efficacité énergétique:** «Arrêter de chauffer dehors»

Québec solidaire insiste plusieurs fois dans ce Plan Vert sur la nécessité d'une politique d'efficacité énergétique comme première étape essentielle d'une rationalisation de l'énergie « Avant, toutefois, il est fondamental de réduire notre consommation d'électricité. », ce qui inclut des programmes de rénovation et de construction écoénergétiques et écologiques «Il faut arrêter de «chauffer dehors» Un vaste programme pour améliorer l'isolation et la performance énergétique de nos maisons et bâtiments commerciaux et institutionnels , la construction de logements écoénergétiques, créerait par la même occasion une multitude d'emplois verts».

**- Électrifier les transports en commun et le chauffage** des habitations et des bâtiments et utiliser les surplus d'électricité pour alimenter ces installations au lieu de mettre en branle le projet actuel de construire dans notre région à grands coûts des lignes souterraines pour acheminer de l'électricité à bas prix aux USA

## **Remerciements**

Nous vous remercions de nous lire. Nous désirons aussi remercier toutes les personnes qui ont participé aux débats sur cet enjeu ainsi qu'à l'élaboration de la position de Québec solidaire Huntingdon, et tout particulièrement André Lachance, chercheur retraité de Radio-Canada, qui avait fait une recherche approfondie sur les aspects techniques de cette industrie afin de nous permettre d'arriver à une position de parti éclairée et cohérente. À partir de cette position, nous avons poussé encore plus loin nos recherches et nos réflexions exprimées dans le présent mémoire.

---

<sup>71</sup> Plan Vert [http://www.quebecsolidaire.net/wp-content/uploads/2012/08/Plan\\_vert\\_web.pdf](http://www.quebecsolidaire.net/wp-content/uploads/2012/08/Plan_vert_web.pdf)

## ANNEXE 1

Portrait et historique des projets éoliens de notre région, en ce qui a trait à l'acceptabilité sociale:

2008 St-Jacques-le-Mineur

Projet de parc éolien de 72 éoliennes, pour 108 MW: 26 éoliennes à Saint- Jacques; 46 à Saint-Philippe, par Innergex.

Extrait de La Presse:

«Lise Trottier est tombée sur le derrière. Un parc éolien? Hein? Juste comme ça? C'est quoi le gag?

Vérification faite, Lise Trottier a réalisé que la municipalité de Saint-Jacques discutait depuis fin 2006 avec le promoteur, Innergex, firme québécoise qui exploite des parcs éoliens en Gaspésie. Innergex veut construire un parc éolien de 72 éoliennes, pour 108 MW: 26 éoliennes à Saint-Jacques; 46 à Saint-Philippe, le village voisin....

...Ce que je voulais surtout savoir, du tandem Cayer-Beaudin,( note: Directeur général - maire, respectivement) c'est pourquoi ce projet d'Innergex avait pu se développer, en 2006 et 2007, avec l'appui de la municipalité, sans que les élus aient consulté la population. ....Ils voulaient, forts d'une pétition de plus de 600 noms (la moitié des électeurs), un référendum. Ils ne l'ont pas eu».172 Madame Lise Trottier a mené cette lutte avec ses concitoyens , le projet a avorté. Par la suite Mme Trottier a été élue maire de sa municipalité.

Elle raconte, devant La Commission du BAPE sur le projet de Saint-Valentin en 2011:« Nous avons arrêté de vivre nos vies pour nous consacrer à la défense de nos droits, de notre lopin de terre, de la justice... Il nous aura fallu un travail herculéen pour le faire avorter. Il nous aura fallu affronter un

promoteur coriace, un conseil municipal complètement déconnecté de ses citoyens, une Sûreté du Québec présente autour de nous comme si c'étaient nous les voleurs de vies, les malfaisants.

... Je suis à même de constater la détresse que vivent des dizaines de citoyens confrontés à ces projets. Ils se sentent démunis et ont vraiment l'impression de frapper un mur comme on dit. J'ai fait mienne leur détresse car je sais combien cette bataille est injuste et au-delà de leur force bien souvent.

...Aujourd'hui je suis une représentante de la population, ayant été élue mairesse de ma municipalité en novembre 2009. Plusieurs valeurs ont guidé mes pas jusqu'à l'hôtel de ville. La première et la plus importante à mes yeux; le respect des citoyens. Il est indéniable pour moi que les projets les plus prometteurs sont ceux qui obtiennent l'assentiment de la communauté. Il est aussi indéniable à mes yeux qu'il n'est pas question de mettre les intérêts de particuliers devant l'intérêt commun.

Je vous répondrai que l'acceptabilité sociale passe par la consultation publique. Il ne m'a pas fallu longtemps après mon élection pour faire intégrer dans une réglementation l'énoncé suivant:

---

<sup>72</sup> Éolien: énergie durable, petites haines durables.. Par Patrick Lagacé Cyberpresse.ca in <http://www.prosperitefrontenac.com/index.php/documentation1/84-effets-sur-la-sante/82-verdir-d-horreur-au-village>

### Consultation publique:

En rendant l'information accessible, en assurant la représentativité de divers acteurs, en régularisant les échanges et en prenant en compte les préoccupations et les attentes, il devient probable de formuler un projet de territoire en fonction des considérations dégagées. Par la suite, il peut être alors possible de décider collectivement quel projet doit aller de l'avant, quel projet doit être bonifié ou bien écarté»<sup>73</sup>.

2010-2011

### LE PROJET ST-VALENTIN

La compagnie TransAlta entend construire 21 éoliennes à Saint-Valentin et 4 autres à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Pour raccorder les éoliennes au réseau, Hydro-Québec prévoit construire une ligne de haute tension de 7 kilomètres. 21 éoliennes à Saint-Valentin, un petit village de 500 habitants, 21 tours de 475 pieds de haut.

300 citoyens assistent à la réunion du conseil municipal de Lacolle, village limitrophe de Saint-Valentin, parce que les éoliennes vont jouxter le territoire de Lacolle.<sup>74</sup>

Le 10 février 2011 (annexes 2 et 3), la coalition des maires de 5 municipalités limitrophes convoque les populations à une soirée d'information et d'échanges sur le projet d'implantation d'éoliennes à St-Valentin en milieu habité ainsi que sur les plus belles terres agricoles du Québec. Ce soir-là, ils étaient plus de 300 personnes qui ont assisté avec intérêt et implication.

Le 5 mars 2011, (annexe 4) la coalition des maires avec les comités Don Quichotte et Le Vent Tourne, a invité les populations et tout spécialement les agriculteurs à un défilé avec leurs tracteurs, de St-Valentin à St-Paul-de-l'Île-aux-Noix, et à un rassemblement au Centre Paulinoix. Cette journée-là, il y a eu des tracteurs dans le défilé en plus des automobiles et plus de 150 personnes au rassemblement au Centre Paulinoix, le tout par une journée de froid, de vent et de neige.<sup>75</sup>

Aux auditions du BAPE, tout le monde municipal, y compris la Coalition des 7 maires de la région, (2 autres municipalités s'étant jointes aux cinq premières) les comités de citoyens, des municipalités avoisinantes, l'UPA de St-Valentin et de Lacolle se sont opposés à l'implantation de projets éoliens dans la région. Les opposants dénonçaient aussi le projet de raccordement de 25 pylônes d'Hydro-Québec, qui passerait sur ces terres, qui sont parmi les plus fertiles du Québec.<sup>76</sup> Des citoyens dénoncent le processus d'information et de consultation comme inefficace et inéquitable : «Dans un premier temps, l'accès à l'information pour l'ensemble de la population visée par le projet me questionne. En effet, le projet a été soumis à Hydro-Québec le 17 septembre 2007. Une rencontre d'information a été effectuée en mai 2007. Faiblement sensibilisés, très peu de personnes y étaient présentes. Une autre rencontre a eu lieu le 5 juillet 2007. Les promoteurs ont fait

---

<sup>73</sup> [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_saint-valentin/documents/DM115.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-valentin/documents/DM115.pdf)

<sup>74</sup> <http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2011/02/11/003-monteregion-eoliennes-opposition.shtml>

<sup>75</sup> [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_saint-valentin/documents/DM37.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-valentin/documents/DM37.pdf)

<sup>76</sup> <http://www.lavoixdusud.com/Actualites/2011-02-02/article-2192647/Front-commun-contrele>

face à une salle pratiquement vide. Certes, planifier une telle rencontre au beau milieu des vacances estivales des citoyens me semble une stratégie bien efficace pour s'assurer d'informer le moins de personne possible. Mais est-ce acceptable ? Ne devrait-il pas y avoir des règles du jeu claires prescrites par le gouvernement qui obligent ces compagnies qui désirent s'implanter chez nous afin de s'assurer qu'une majorité votante de la population a bel et bien été informée» Ils dénoncent du même coup la rupture du tissu social:«Nous faisons face non seulement à une désapprobation sociale face au projet éolien de St- Valentin, mais aussi à un déchirement social. Je suis complètement écoeurée de voir les membres d'une même collectivité se disloquer. Des conflits importants sont vécus entre les membres d'une même région, puis d'une même municipalité, s'ajoute entre les membres de la collectivité agricole, malheureusement aussi au sein d'une même famille et finalement à l'intérieur des foyers. Comment ignorer cette souffrance? N'est-elle pas la manifestation désolante d'une désapprobation sociale troublante?».<sup>77</sup>

En bout de ligne «En tenant compte des recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le gouvernement du Québec a décidé de refuser le projet de parc éolien de Saint-Valentin sous sa forme actuelle ....Le rapport note aussi que le projet éolien divise la population des villages concernés et estime qu'il faut chercher à « construire un consensus » avant d'aller de l'avant. La municipalité de Saint-Valentin approuve l'arrivée des éoliennes, mais celles de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, de Lacolle et de Saint-Cyprien-de-Napierville s'y opposent fermement. Du point de vue agricole, le BAPE note également que l'implantation d'éoliennes entraîne la perte de 11 hectares de terres, soit une « perte de ressources exceptionnelles »...Finalement, ce secteur de la Montérégie dispose de la plus haute diversité d'espèces à statut précaire au Québec».<sup>78</sup>

## LES DEUX PROJETS DE SAINT-CYPRIEN

Concurremment 2 projets successifs à Saint-Cyprien-de-Napierville ont avorté après la vive opposition des citoyens.

«Les soumissions reçues par Hydro-Québec portent sur deux blocs de 250 mégawatts chacun : le premier est réservé à des projets communautaires développés par des municipalités et le second est consacré aux projets autochtones.....L'agriculteur Normand Lefebvre devait accueillir, sur ses terres, deux des huit éoliennes d'un projet présenté dans le volet communautaire. Il était partenaire avec la firme britannique TCI, qui disait vouloir développer jusqu'à 100 mégawatts d'éolienne dans la région. Mais la municipalité a refusé le projet. La compagnie TCI s'est alors tournée vers Kahnawake et a présenté son projet dans le cadre du volet autochtone.» Ce deuxième a été contesté en même temps et par la même coalition que celui de Saint-Valentin. Lors de la soirée d'information, une quarantaine d'agriculteurs ont défilé dans les rues de la municipalité de Saint- Cyprien-de-Napierville pour protester contre l'implantation d'éoliennes sur les meilleures terres agricoles du Québec ».<sup>79</sup>

---

<sup>77</sup> [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_saint-valentin/documents/DM2.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-valentin/documents/DM2.pdf)

<sup>78</sup> <http://www.laterre.ca/environnement/le-projet-eolien-de-saint-valentin-refuse-par-le-g/>

<sup>79</sup> <http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2010/07/08/010-hydro-eolien-kahnawake.shtml>  
<http://argent.canoe.ca/nouvelles/affaires/eoliennes-le-mouvement-de-contestation-prend-de-lampleur-7022011>

La compagnie TCI s'est tournée vers Kahnawake, la loi permettant aux autochtones de passer outre les autorités municipales. Selon les dires de ses dirigeants, KSE (Kahnawake Sustainable Energy)

cherchait une industrie avec qui collaborer pour profiter des offres de projets communautaires de Hydro-Québec dans le domaine éolien, un projet de huit éoliennes de trois mégawatt chacune.<sup>80</sup>

En décembre 2010, les citoyens ont appris l'existence de ce projet en même temps que la municipalité qui pourtant avait averti qu'elle ne voulait pas de ce projet. « J'avais été rencontrer les Autochtones et j'avais été clair que le projet de TCI, je n'en voulais pas chez nous : " J'ai respecté votre décision quand vous avez bloqué le pont Mercier en 1990. C'était votre territoire, mais moi, je protège le mien. " Ils ont continué à aller de l'avant pareil », constate le maire.<sup>81</sup>

« Dans une assemblée de cuisine à Saint-Cyprien-de-Napierville, des opposants au projet éolien sont pris de court à quelques jours de Noël. Ils ne s'attendaient pas à devoir se réunir un 21 décembre... « Non, ce n'est vraiment pas un beau cadeau de Noël à faire à des concitoyens. » Les opposants comptent revenir à la charge après les Fêtes. Ils entendent notamment contester devant les tribunaux le caractère autochtone du projet. En effet, le siège social de Kahnawake Sustainable Energies ne se trouve pas à Kahnawake, mais à Montréal.<sup>82</sup>

Deux assemblées publiques sur ce projet ont été annulées par le maire André Tremblay par la crainte de la violence qui pourrait en résulter.<sup>83</sup>

Le projet qui devait entrer en fonction en décembre 2013 a été retardé et KSE et les propriétaires terriens ayant signé avec le promoteur, dont Normand Lefebvre, poursuivent la municipalité, ce qui a appauvri les coffres de celle-ci d'une somme considérable.

## ST-RÉMI- PREMIER PROJET À VOIR LE JOUR EN MONTÉRÉGIE

12 juillet 2011. Le gouvernement donne le feu vert pour un parc de 44 éoliennes réparties dans 5 villes limitrophes, Mercier, St-Rémi, St-Michel, St-Isidore et Saint-Constant.<sup>84</sup>

Ce projet est le seul de la région à avoir bénéficié d'une grande acceptabilité sociale, en grande partie de la municipalité de St-Rémi. Malgré cela, de nombreux-ses citoyens/citoyennes de Saint-Michel disent avoir été floué(e)s, victimes de désinformation. Depuis la construction des éoliennes un citoyen de St-Michel, M. Georges Nichilo, a intenté une poursuite légale parce qu'entouré de ces éoliennes, il subit des inconvénients de toutes sortes dont la plus contraignante est qu'il ne peut bâtir aucun bâtiment additionnel sur sa propriété parce que, si sa maison est à une distance « conforme » de l'éolienne la plus

---

<sup>80</sup> <http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2010/10/27/006-st-cyprien-eoliennes.shtml>  
<http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2010/07/08/010-hydro-eolien-kahnawake.shtml>

<sup>81</sup> <http://finances.ca.msn.com/actualites/rc-article.aspx?cp-documentid=27638131>

<sup>82</sup> <http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2010/12/21/006-contestation-parc-eolien.shtml>

<sup>83</sup> <http://www.radio-canada.ca/regions/Montreal/2010/10/27/006-st-cyprien-eoliennes.shtml>

<sup>84</sup> <http://argent.canoe.ca/nouvelles/affaires/premier-projet-eolien-autorise-en-monteregie-12072011>

proche, aucun autre bâtiment construit sur sa propriété ne respecterait cette distance minimum. À St-Isidore, les citoyens sont maintenant inquiets parce que 4 des éoliennes reposent sur une base «incertaine» et ont dû être arrêtées en attendant d'être solidifiées.<sup>85</sup>

Le parc a été inauguré officiellement en septembre 2013. Du côté de l'Union des producteurs agricoles (UPA), "On croit toujours qu'un parc éolien n'a pas sa place sur des terres agricoles actives", affirme alors Pierre Caza, directeur aménagement et vie syndicale à l'UPA Montérégie.<sup>86</sup>

Franklin

En juillet 2011 La municipalité de Franklin refuse la demande d'étude de projet pour un parc éolien sur son territoire.<sup>87</sup>

Saint-Chrysostome

Le 7 novembre 2011, la municipalité de Saint-Chrysostome elle aussi refuse un projet présenté par le promoteur local M.Jean-Claude Desgroseillers, de TROC international.<sup>88</sup>

Godmanchester

Projet présenté par M.Jean-Claude Desgroseillers de TROC international, intermédiaire pour Enercon dont la phase 1 comporterait 10 éoliennes de type E92 -108 mètres de hauteur , pales de 92 mètres

Le règlement de contrôle intérimaire (RCI) à ce moment prévoit une distance de seulement 500 mètres entre les habitations et les éoliennes.

Première consultation publique le 16 octobre 2012 convoquée pour 20h, mais précédée d'une réunion à 19h avec les 'personnes concernées' c'est-à-dire les personnes qui vont recevoir des éoliennes sur leur terre ainsi que les personnes sur la propriété desquelles passeraient les lignes électriques<sup>89</sup>

Les citoyens ont reproché au conseil municipal d'avoir tenu cette consultation à huit clos avec le promoteur et les propriétaires signataires de contrat avec ce promoteur, et la consultation publique seulement une fois les ententes avec les propriétaires terriens signées.<sup>90</sup> Les citoyens ont été surpris et ahuris que le maire leur apprenne qu'à son sens la seule façon de contrer le projet consistait en ce qu'aucune personne n'ait signé de contrat avec le promoteur, ce qui n'était évidemment pas le

cas. Plusieurs propriétaires terriens ont signé des ententes avec le promoteur permettant l'installation d'Éoliennes sur leurs terres. Pendant la réunion du conseil du 5 novembre, des

---

<sup>85</sup> <http://www.chateauguayexpress.ca/Actualites/2013-04-26/article-3228431/Deseoliennes-qui-ne-tournent-pas-rond/1>

<sup>86</sup> <http://www.chateauguayexpress.ca/Actualites/Economie/2013-09-12/article-3387362/De-la-grande-visite-auparc-eolien/1>

<sup>87</sup> <http://godmanchester1.files.wordpress.com/2012/08/resolutionfranklinnoneolienne425-07-11.pdf>

<sup>88</sup> <http://godmanchester1.files.wordpress.com/2012/08/resolutionsaintchrysostomenoneolienne.pdf>

<sup>89</sup> <http://godmanchester1.wordpress.com/2012/10/13/consultation-publique-sur-les-eoliennes-mardi-le-16-octobre-a-20h-19h/>

<sup>90</sup> [http://virtuel.gleaner-source.com/doc/hebdo\\_the-gleaner/glea2012-10-22/2012101901/#0](http://virtuel.gleaner-source.com/doc/hebdo_the-gleaner/glea2012-10-22/2012101901/#0)



discussions éclatent entre eux et les citoyens opposés au projet.<sup>91</sup>

Il est rapporté dans un article du Valleyfield express que «...le promoteur a fait ses approches subtilement et en silence. Les approches auraient été faites par signature de contrat de confidentialité, qui interdit d'aborder le sujet avec d'autres personnes. Sous le couvert de l'anonymat, un agriculteur affirme que le promoteur du projet a agi avec insistance à son égard. « Le représentant de Troc International est venu me voir à quatre occasions. À sa dernière visite, M. Desgroseillers m'a dit que si je ne voulais pas avoir d'éolienne sur mon terrain, il irait voir mon voisin pour lui faire la même offre. Il m'a clairement dit : "Je vais la mettre chez ton voisin. Tu vas l'avoir dans la face tous les jours, mais tu n'auras pas l'argent qui vient avec " », soutient-il.<sup>92</sup>

En décembre 2012, deux représentants de Québec solidaire Huntingdon ont assisté à l'assemblée du conseil de Godmanchester où Madame Carole Trépanier a présenté au conseil une pétition de près de 600 signatures de citoyens de la municipalité d'à peine 1500, recueillie en très peu de temps, tout en en promettant de continuer à recueillir des signatures.

### Très-Saint-Sacrement

La municipalité a refusé le protocole d'entente du projet présenté par le représentant de TROC international M. Jean-Claude Desgroseillers, intermédiaire pour Enercon, compagnie allemande fabriquant des éolienne<sup>93</sup>

Selon le maire François Rochefort, «D'après moi, le projet ne verra pas le jour, car il n'a pas l'appui de la municipalité, donc il ne passera pas au BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement)», a-t-il précisé. La municipalité a tout de même résolu de donner le permis pour l'étude des vents, car la demande du promoteur Claude Desgroseillers était conforme aux règlements municipaux.<sup>94</sup>

Là aussi les citoyens reprochent aux élus et au promoteur d'agir dans le secret. «J'ai demandé à la municipalité des informations sur le protocole d'entente que le promoteur a présenté lors du conseil municipal et je n'ai pas pu les avoir», a-t-il déploré.<sup>95</sup>

La municipalité de Huntingdon aussi a affirmé son opposition à tout projet sur son territoire.<sup>4196</sup>

## Revendications de réglementation plus sécuritaires :

Initialement, les municipalités ont eu de la difficulté faire entendre leurs préoccupations et revendications par les MRC et par le MAMROT. M. Yves Duteau, maire de la municipalité de Lacolle affirme «Je peux vous dire que les échanges n'ont pas toujours été faciles ( au sein

---

<sup>91</sup> 36 [http://virtuel.gleaner-source.com/doc/hebdo\\_the-gleaner/glea20121112/2012110901/#11](http://virtuel.gleaner-source.com/doc/hebdo_the-gleaner/glea20121112/2012110901/#11)

<sup>92</sup> <http://www.valleyfieldexpress.ca/Actualites/2012-11-07/article-3116287/Reaction-face-a-l-26rsquoimplantation%26rsquo-eoliennes-a-Godmanchester/1>

<sup>93</sup> <http://godmanchester1.files.wordpress.com/2012/11/resolutiontssacrementmars2012non.pdf>  
voir aussi Annexe 3

<sup>94</sup> <http://argent.canoe.ca/nouvelles/affaires/citoyens-levent-projets-eoliennes-1112012>

<sup>95</sup> ibid

<sup>96</sup> <http://www.hebdosregionaux.ca/monteregie/2012/11/15/pas-deoliennes-dans-sa-ville>

de la MRC) car il y avait une certaine divergence d'opinion et de plus, le Ministère des Affaires municipales et des Régions nous imposait sa volonté en ayant refusé le 1000 mètres de notre réglementation...Après maintes discussions et explications de la direction de la MRC, à savoir que nous n'avions aucunes alternatives face à la décision du Ministère des Affaires municipales et des Régions, que nous n'avions comme choix que de diminuer notre norme de 1000 mètres. Je peux

vous dire que nous l'avons réduite malgré nous à 750 mètres et ceci fut fait avec amertume et aversion »<sup>97</sup>

M.Duteau était aussi d'avis que la MRC du Haut-Richelieu n'avait pas suivi dans le processus les recommandations du MAMROT:

«Premièrement, si la MRC avait recouru à une expertise professionnelle reconnue tel que recommandée par les Affaires municipales, nous aurions eu une évaluation appropriée de l'impact des projets et la réglementation aurait reflété la réalité du territoire en plus d'une planification raisonnée et concertée. Deuxièmement, au lieu d'avoir fait la consultation publique seulement au bureau régional de la MRC, il aurait été souhaitable et préférable que la consultation publique ait été faite à quelques endroits sur le territoire de la MRC considérant l'étendue du territoire, la complexité de la filière énergétique éolienne, la diversité des municipalités et surtout sachant que 90% du territoire est à vocation agricole. De cette façon, la totalité de la collectivité du territoire de la MRC Haut-Richelieu aurait été incluse tout au long du processus et la transparence aurait été plus au rendez-vous. Troisièmement, il aurait été sage qu'une demande d'aide ait été faite aux commissaires du SAPE pour réaliser une consultation publique concernant l'application du règlement de contrôle intérimaire (RCI). De cette façon, nous aurions évité des démarches improductives et à la fois émotionnelles».<sup>98</sup>

À la suite des audiences du BAPE à St-Valentin et de la vague d'opposition tant des agriculteurs et de leurs concitoyens que des municipalités, les maires de la Coalition des Maires ont fait pression sur la MRC du Haut-Richelieu qui a été forcée de réagir.

«Suite au rapport d'enquête et d'audiences publiques réalisé par la commission d'enquête chargée d'examiner ce projet, laquelle ne recommandait pas la réalisation du projet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et du refus par le Conseil des ministres d'autoriser ce projet pour cause de non-acceptabilité sociale, le conseil de la MRC se devait d'ajuster et améliorer la réglementation régionale afin de tenir compte autant de certains constats ou commentaires mentionnés dans ce rapport d'enquête déposé en juin 2011 ou soulevés lors des audiences publiques afin de répondre aux préoccupations confirmées de la population du territoire du Haut-Richelieu.»<sup>99</sup> La MRC modifie son RCI pour augmenter la distance entre une éolienne et une habitation à 2km. D'abord refusé par le Ministre Laurent Lessard, ce RCI est finalement approuvé et adopté le 9 mai 2012.<sup>100</sup>

Voyant cela, d'autres municipalités emboîtent le pas. Plusieurs municipalités, dont Godmanchester <sup>101</sup> et Ste-Anicet, adoptent en 2012 une résolution pour demander à la MRC du Haut-St-Laurent d'adopter un RCI fixant la distance minimale d'une éolienne à 2 km de toute habitation.<sup>102</sup>

---

<sup>97</sup> [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_saint-valentin/documents/DM37.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-valentin/documents/DM37.pdf)

<sup>98</sup> [http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole\\_saint-valentin/documents/DM37.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/eole_saint-valentin/documents/DM37.pdf)

<sup>99</sup> <http://www.mrchr.qc.ca/documents/amenagementrci/rci478.pdf>

<sup>100</sup> *ibid*

<sup>101</sup> [http://virtuel.gleaner-source.com/doc/hebdo\\_the-gleaner/glea20121112/2012110901/#10](http://virtuel.gleaner-source.com/doc/hebdo_the-gleaner/glea20121112/2012110901/#10)

<sup>102</sup> <http://www.hebdosregionaux.ca/monteregie/2012/11/25/saint-anicet-demande-aussi-a-la-mrc-des-normes-plusrestrictives>

Enfin début 2013, le RCI de la MRC du Haut-St-Laurent, entériné par le MAMROT, établi lui aussi à 2km la distance d'une éolienne à une habitation.<sup>103</sup>

La MRC des Jardins de Napierville, quant à elle, est divisée sur la question et n'a pas changé son RCI qui actuellement établit la distance entre une éolienne et une habitation à 750m.

Dans les pages suivantes, vous trouverez les résolutions des municipalités refusant ces projets éoliens, des documents officiels émis par la première coalition des maires, celle de cette époque, ainsi que des articles de journaux relatant les événements. Notez que la numérotation des annexes sur certaines images ne correspond pas à celle du présent document.

---

<sup>103</sup> <http://godmanchester1.files.wordpress.com/2013/03/1-du-ministre-18-mars-2013>